

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE AKASABA OUEST À VAL-D'OR
PAR MINES AGNICO EAGLE LTÉE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 1^{er} février 2017 à 19 h
Hôtel Forestel, Salle Or
1010, 3^e Avenue
Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 1 ^{er} FÉVRIER 2017	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. BERTRAND LESSARD.....	2
M. MARC NANTEL	10
Mme ANNETTE AYOTTE	15
M. ROLAND LORD	22
Mme CHANTAL GERMAIN.....	30
M. HENRI JACOB	45
M. LOUIS TROTTIER	71
M. MARC NANTEL	75
PAUSE	
PRÉSENTATION SUR LE CARIBOU.....	84
QUESTIONS PAR LA COMMISSION.....	93
QUESTION DE M. ROLAND LORD.....	130
MOT DE LA FIN	138

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, l'audience redémarre.

Alors, bonsoir pour cette troisième séance de l'audience sur le projet de mine Akasaba Ouest. Je voudrais d'abord vérifier auprès du promoteur et des personnes-ressources s'il y a des compléments d'information qui sont prêts, qui avaient été convenus.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, on voudrait profiter de l'occasion pour peut-être... parce qu'on est sur le point de compléter le point caribou, le sujet caribou, bien pour la commission, on aurait une courte présentation, si vous voulez, pour compléter le point caribou, sur le caribou.

LE PRÉSIDENT :

Je vais d'abord demander s'il y a des points d'information pour les autres, puis on peut revenir à ça, d'accord? Vous, vous n'avez pas d'autres points d'information? D'accord.

Ministères?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, Monsieur le président, on avait deux points d'information, alors le premier, je vous confirme que le projet Kipawa, c'est bien le projet de Matamec.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme MAUD ABLAIN :

Donc, un projet de terres rares. Sinon, on avait eu une question sur... à savoir si le ministère avait une grille d'analyse pour l'acceptabilité sociale, donc non, c'est vraiment l'analyse globale comme je le présentais tout à l'heure, là, qu'on fait, dans lequel s'intègre l'acceptabilité sociale.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Forêts et Faune? Pas de supplément? Et MERN?

M. FRANÇOIS MARTIN :

Oui, Monsieur le président, l'information concernant, là, l'utilisation de l'or extrait au Québec et dans quelles proportions, là, il y a une réponse qui a été déposée à la commission par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vous remercie.

Bon. Alors, j'ai plusieurs intervenants puis si on embarque dans le dossier caribou tout de suite... oui, peut-être qu'on est mieux de glisser là-dessus immédiatement, mais c'est parce que j'aurais voulu donner la parole d'abord aux gens, puis quitte à revenir un peu plus tard sur le caribou, si vous le permettez, d'accord? Parce que cet après-midi, on a vraiment donné la priorité à des problématiques que la commission mettait de l'avant, alors j'aimerais revenir aux préoccupations du public et leur donner la priorité jusqu'à nouvel ordre. Mais on va y revenir, soyez-en certains, j'ai une bonne liste moi aussi là-dessus.

Alors, on va continuer donc avec les interventions, les questions venant de la salle. Alors, mon premier intervenant, c'est monsieur Bertrand Lessard. Est-ce qu'il est présent? Oui.

Bonsoir, monsieur Lessard.

M. BERTRAND LESSARD

M. BERTRAND LESSARD :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, deux questions, allez-y. On va essayer de...

M. BERTRAND LESSARD :

Oui, ça va être court.

LE PRÉSIDENT :

... d'y aller plus serré ce soir.

M. BERTRAND LESSARD :

Très serré.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il y a beaucoup de travail à faire.

M. BERTRAND LESSARD :

Pour faire juste un petit suivi avec un monsieur qui était ornithologue hier, là, qui a parlé des cygnes, O.K., moi ça va être encore en cheminement sur les chemins. Là, je vous pose la question à vous, mais je pense que ça va répondre de mon côté gauche. Êtes-vous en mesure de nous certifier que votre choix définitif sera le tracé du sud, le tracé sud, malgré le fait que *Sibéra*, le troupeau de caribous... parce que là, si on a...

LE PRÉSIDENT :

La question est claire.

M. BERTRAND LESSARD :

... on insiste, il va y avoir deux chemins, là, c'est aussi bien d'en avoir juste un.

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

M. BERTRAND LESSARD :

Est-ce qu'on peut nous certifier par un oui ou un non?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, je passerais la parole à Mélanie Roy.

LE PRÉSIDENT :

Madame Roy.

Mme MÉLANIE ROY :

Concernant le chemin EACOM, comme on a mentionné, on a déposé cette variante-là en décembre aux autorités. Donc, c'est une nouvelle variante, dans le fond, qui fait partie de notre étude d'impact. Donc, la décision va venir des autorités, dans le fond. Comme c'est là, notre étude d'impact a une nouvelle variante, donc on a l'option qui était initiale qui passait via le site Manitou et East-Sullivan, et aussi, on a la nouvelle variante qui est la variante EACOM, dans le fond, qui serait l'utilisation d'un chemin qui sera construit cette année, donc...

LE PRÉSIDENT :

Mais votre choix prioritaire, dans les deux options?

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, c'est sûr que nous, on a consulté le milieu aussi avec diverses activités puis on a vu une préoccupation des gens du lac Ben et Bayeul d'avoir deux chemins dans le secteur, donc le milieu favorise un seul chemin. Je vous dirais que nous aussi on ne favorise qu'un seul chemin. Donc, s'il y a un chemin existant pour nous dans le secteur, ça fait du sens pour nous d'aller se connecter à ce chemin-là au lieu de construire un nouveau chemin dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre priorité, votre choix, c'est le chemin du sud?

Mme MÉLANIE ROY :

C'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme MÉLANIE ROY :

S'il est existant, on va favoriser ce chemin-là.

LE PRÉSIDENT :

C'est clair.

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. BERTRAND LESSARD :

Deuxième question. Hier, vous avez parlé de bécasses, une espèce protégée.

LE PRÉSIDENT :

Non, elle n'est pas protégée.

M. BERTRAND LESSARD :

C'est un oiseau migrateur qui est très très...

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est un oiseau migrateur qui est protégé comme les autres migrateurs; il n'est pas en difficulté.

M. BERTRAND LESSARD :

C'est ça, puis ici, ils arrivent 10 à 15 jours plus tard que chez vous, j'ai tout vérifié ça. Puis moi, j'aimerais plutôt focuser sur une espèce qui est à ciel ouvert qui s'appelle le pic mineur.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. BERTRAND LESSARD :

Déjà là, je vois qu'ils sont quand même bien encadrés, les pics mineurs. C'est au niveau de la loi. Moi, je suis un peu déçu de voir que c'est rendu lourd, l'administration -- pas l'administration, mais t'sais, j'entends parler le monde, « essayer d'arrimer le Canada avec le Québec », puis envoie donc, puis... ça n'a plus de bon sens, t'sais. Mais la Loi sur les mines, il y a-tu une façon, il y a-tu quelqu'un qui peut me répondre ici, ou bien par les satellites, là, la Loi sur les mines, est-ce que... ça devrait bouger. Dans le sens que même la minière, ils ont parlé de développement responsable au lieu de développement durable. Ils le savent bien, eux autres aussi, ils ont des devoirs à faire puis ce n'est pas drôle pour eux autres. Est-ce qu'il y a moyen d'alléger cette lourdeur administrative là puis aussi de mettre la Loi sur les mines au Québec, la mettre à jour, la mettre plus à jour, avec les ciel ouvert? Ce qui favoriserait la protection du pic mineur, une espèce en effervescence.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je peux bien demander au ministère de l'Énergie et des Ressources s'il voit un rapport, mais ça me surprendrait. C'est plutôt une question de faune.

M. BERTRAND LESSARD :

De faune?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. BERTRAND LESSARD :

Ah, bien...

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, je ne sais pas. On peut demander aux gens de la faune qu'est-ce qu'ils en pensent et au ministère, mais...

M. BERTRAND LESSARD :

Non non, mais là, vous voyez « le pic mineur », là, je parle des mines, là.

LE PRÉSIDENT :

Ah!

M. BERTRAND LESSARD :

Oui, c'est ça, je... j'aime bien les jeux de mots.

LE PRÉSIDENT :

Ouf! Bien là, vous m'avez eu!

M. BERTRAND LESSARD :

Ah, O.K. Bien oui, c'est ça, t'sais, la bécasse est protégée, mais le pic mineur...

Donc là, moi c'est ça, en fait, ma question c'est : est-ce qu'il y a moyen de faire bouger ou *blaster* un petit peu la loi comme elle est faite, la Loi sur les mines, pour donner plus de visibilité aux... de force aux citoyens, t'sais, plus de liberté aux citoyens là-dedans, là, t'sais?

LE PRÉSIDENT :

Ministère des Ressources naturelles.

M. ROBERT LACROIX :

Oui, exactement. La Loi sur les mines, sa dernière modification date de son entrée en vigueur du 10 décembre 2013. On sait que c'est un processus qui est particulièrement lourd, modifier des lois ou en réécrire, en tout ou en partie. Présentement, on n'est pas à l'étape de réécrire la loi ou la modifier en fonction de ce qu'on pourrait appeler les nouvelles pratiques minières, à savoir les mines à ciel ouvert. À ce que je sache, ce n'est pas dans les cartons, là.

M. BERTRAND LESSARD :

Moi, ce que je veux dire finalement c'est... comment vous l'appellez? Votre Directive 019, là, elle est bonne pour les mines...

M. ROBERT LACROIX

Ah, là, vous vous trompez de ministère.

M. BERTRAND LESSARD :

... les mines souterraines, mais pour les *pits* ouverts, là...

LE PRÉSIDENT :

C'est une autre question, là, que vous formulez, là.

M. BERTRAND LESSARD :

C'est une autre question?

LE PRÉSIDENT :

Parce que là, vous avez parlé d'acceptabilité sociale...

M. BERTRAND LESSARD :

Bien, je vais revenir aux pics mineurs!

LE PRÉSIDENT :

... puis la place aux citoyens. Alors, sur la question de la place aux citoyens, vous avez eu votre réponse, monsieur vous dit qu'il y a eu des amendements à la loi, mais on peut demander, dans la mouture de loi qui est sur la table, c'est-à-dire là elle touche les hydrocarbures, mais ça... ils ont séparé la Loi des mines, ils ont enlevé les hydrocarbures de l'ancienne loi. Est-ce que... Non? Ce n'est pas ça, la loi 106?

M. BERTRAND LESSARD :

Monsieur le président...

M. ROBERT LACROIX :

Ça, ce n'est pas le bout qui me regarde.

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est vrai que ce n'est pas votre secteur. En tout cas.

M. BERTRAND LESSARD :

On a été en commission parlementaire pour faire bouger la loi, il y a eu des avancées.

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

M. BERTRAND LESSARD :

On a avancé d'un pouce puis on a reculé d'un mètre parce qu'il y a eu des élections.

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, là...

M. BERTRAND LESSARD :

Non non, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur...

M. BERTRAND LESSARD :

Mais moi, ce que je veux dire, là : est-ce qu'il faut aller en commission parlementaire, finalement, pour faire modifier la loi, qui pourrait être aussi... aider la minière? Moi, je ne voudrais pas être un président de mine, là, remplir ça, c'est dur sur la mine de crayon, là. T'sais, ça n'a plus de bon sens.

LE PRÉSIDENT :

Bon, écoutez, la réponse vous l'avez eue : il n'y a pas de projet de loi, il n'y a pas de... il n'y a rien d'envisagé de ce côté-là.

M. BERTRAND LESSARD :

Bon, O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien ça que vous dites?

M. ROBERT LACROIX :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Bon. C'est votre réponse.

M. BERTRAND LESSARD :

Merci. Le pic mineur, vous savez c'est quoi finalement?

LE PRÉSIDENT :

Là, je viens de comprendre.

M. BERTRAND LESSARD :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais monsieur Marc Nantel. Oui.

M. MARC NANTEL

M. MARC NANTEL :

Bonsoir. Je n'ai pas l'humour de mon collègue, alors... Écoutez, la question que je vais vous poser est dans le sens, là, du dépôt qui a été fait la semaine dernière sur l'acceptabilité sociale, où est-ce qu'on met une emphase majeure sur l'économie.

Alors nous, comme regroupement qui représente la région, on a un mandat par rapport, justement, au niveau économique, et on a une difficulté d'avoir des documents qui nous permettent de savoir c'est quoi les coûts réels au niveau de l'État, et la question qui vous est posée : est-ce qu'il serait possible que la minière nous dépose un document qui nous explique pour les... son projet, là, sur les sept prochaines années, à savoir qu'est-ce qu'ils ont à payer au niveau de l'impôt, au niveau des redevances, qu'est-ce qu'ils évaluent? Ça n'a pas besoin d'être à la cenne près, mais ils peuvent nous évaluer c'est quoi les coûts qui s'en viennent pour eux, par rapport... au niveau impôt, mais aussi, parce que ce n'est pas tellement ces chiffres-là qu'on a de la misère à avoir, mais surtout l'aspect au niveau des déductions d'impôt qu'ils peuvent aller chercher, quels sont les items qu'ils peuvent aller chercher. Ça peut être dans un document qu'ils nous disent : voici les redevances minières -- je ne sais pas, moi -- on peut déduire la restauration, on peut déduire... pour qu'on puisse voir, finalement, avoir un portrait de c'est quoi les coûts à l'État d'avoir une industrie minière comme Akasaba dans la région.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, votre question est très claire et recoupe certaines préoccupations que nous avons.

Monsieur Doyon, est-ce que vous pensez que c'est possible de faire un portrait de ce que l'opération d'une mine comme Akasaba va rapporter en redevances, en impôt au gouvernement, d'une part, mais aussi qu'est-ce qu'un projet comme ça coûte aux contribuables, c'est-à-dire que vous avez droit à des amortissements de diverses formes, vous avez droit à toutes sortes de déductions fiscales, est-ce qu'il y a des aides gouvernementales, au fond quel est le coût pour l'État?

C'est bien votre question?

M. MARC NANTEL :

En fait, vous comprenez le principe, là, je...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, je comprends très bien le principe. On peut obtenir un certain nombre de privilèges fiscaux qui sont dans la loi, là, c'est tout à fait normal, mais l'idée c'est d'avoir le portrait.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, comme c'est une question quand même complexe, la fiscalité dans les mines, je préférerais vous déposer quelque chose plus tard, faire une discussion avec mes collègues puis de... un peu comme monsieur nous l'a proposé, de vous déposer quelque chose.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Excellent. Alors, on le mettra sur notre site quand nous l'aurons.

Et si, pendant que vous y êtes, alors donc l'idée, si on veut compléter un peu la position de monsieur, c'est, au fond, vous avez des coûts, vous dites par exemple que ça va coûter, je pense, un peu plus de deux cent quelques millions, les coûts d'opérations, qu'est-ce qui est fiscalement déductible là-dedans? Et aussi, par exemple, l'amortissement accéléré, est-ce qu'il y a différentes choses, est-ce qu'un plan de restauration, l'amortissement accéléré, par exemple, pour les biens liés à la dépollution, est-ce que ça s'applique? En fait, faire le tour de ce qu'une mine peut normalement réclamer au plan fiscal. On ne vous demande pas nécessairement de mettre un dollar à côté pour...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non.

LE PRÉSIDENT :

... le projet, je pense que ça... vous allez nous dire que ça touche les aspects concurrentiels, ça se défend, mais au moins de comprendre qu'est-ce qui est prévu dans les lois fiscales dont une compagnie minière peut normalement se prévaloir.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je peux vous faire un résumé vraiment succinct puis, de certaines informations que j'ai, comme par exemple au sens global d'Agnico Eagle, on a beaucoup d'investissements au Québec et le cumul de ces investissements-là nous donne des déductions...

LE PRÉSIDENT :

C'est clair.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

... qui nous permettent d'amortir... qui nous donnent des amortissements qui permettent de différer les impôts dans le temps.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Donc globalement, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bien, c'en est un, un aspect, mais il n'y a pas que ça dans la Loi de l'impôt, mais c'est un très bon exemple, c'est parfait. C'est ce genre de choses sur lesquelles on aimerait avoir une espèce de tour d'horizon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

Et entre autres une question, moi, qui m'a... que je me suis posée, c'est que quand une compagnie fait le dépôt pour le plan de restauration, le 50 % qui doit être déposé la première année, est-ce que c'est considéré comme une dépense ou si ça devient une dépense juste quand on le dépense? Essayez de réfléchir à cet aspect. J'aimerais savoir. Parce que c'est quand même un gros montant et ça peut être intéressant de savoir quand est-ce qu'il arrive dans le décor, fiscalement.

Alors, écoutez, votre préoccupation vous l'aviez énoncée dans votre requête, je crois, pour l'audience, nous y avons réfléchi un peu, vous voyez on a amorcé, nous, une réflexion là-dessus, donc monsieur Doyon est d'accord pour faire cette réflexion et nous en informer, de sorte que vous le serez par le fait même.

M. MARC NANTEL :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. MARC NANTEL :

En fait, c'est parce que j'ai hâte d'avoir la réponse, si vous... j'ai une question par rapport à ce qui va nous être déposé, mais j'aimerais avoir la réponse tout de suite parce que j'ai des documents à remplir, à savoir : est-ce que les redevances minières et l'argent qui est alloué pour la restauration, ces deux montants-là sont-ils considérés comme une dépense déductible au niveau des impôts? C'est ce que je voulais savoir.

LE PRÉSIDENT :

Êtes-vous en mesure de répondre à cette question?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Il va falloir que je fasse des vérifications, Monsieur le président, et vous revenir plus tard.

LE PRÉSIDENT :

Bon, ça en fera partie? Bon.

Je me doutais bien qu'il voudrait ficeler le paquet dans... tous les points ensemble.

M. MARC NANTEL :

Il n'y a pas de problème, je comprends ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. O.K. Bien, merci pour votre question.

Alors, madame Annette Ayotte, s'il vous plaît.

Bonsoir, madame Ayotte.

Mme ANNETTE AYOTTE

Mme ANNETTE AYOTTE :

Bonsoir, monsieur... je n'ose pas dire votre nom, on va dire... je n'arrive pas à le prononcer.

LE PRÉSIDENT :

« Monsieur le commissaire ».

Mme ANNETTE AYOTTE :

Alors, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Lanmafankpotin, ça se dit bien!

LE COMMISSAIRE :

C'est difficile.

Mme ANNETTE AYOTTE :

Je vais l'appeler « monsieur Georges ».

Vu que... Moi, la question est au promoteur.

LE PRÉSIDENT :

La question de?

Mme ANNETTE AYOTTE :

La question est au promoteur. Vu que vous utilisez la sous-traitance pour le transport, le dynamitage, les hydrocarbures, les analyses environnementales, les boues résiduelles et les eaux usées domestiques, à qui appartient la responsabilité d'un accident environnemental dans ces domaines?

LE PRÉSIDENT :

La question est précise. Monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, Monsieur le président, c'est Agnico Eagle qui est responsable.

LE PRÉSIDENT :

Même si ça arrive chez un sous-traitant?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non, mais ce que je veux dire, c'est que... Bien, dans le fond, écoutez, je vais juste faire des vérifications pour être certain que je ne dis pas des sottises par rapport à ça, là.

Mme MÉLANIE ROY :

Je peux répondre.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Ah, bien, Mélanie Roy aurait quelque chose à compléter.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Roy.

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, en fait, si je comprends bien la question à madame, c'est que... la préoccupation, c'est que le fait qu'on va avoir des sous-contractants, dans le fond, sur notre site, s'il y a un incident environnement, qui est responsable, c'est-tu bien ça la question?

Mme ANNETTE AYOTTE :

Si admettons que c'est le... pas le promoteur, mais le sous-traitant qui cause les dommages...

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous pensez, vous, surtout à des dommages environnementaux?

Mme ANNETTE AYOTTE :

Environnementaux.

LE PRÉSIDENT :

Environnementaux. D'accord.

Mme ANNETTE AYOTTE :

Bon. Moi, je veux savoir : c'est qui qui va être en cause, qui va être responsable dans ces domaines que j'ai nommés?

Mme MÉLANIE ROY :

Parfait, je comprends bien la question. Donc, je vous dirais, c'est comme les autres sites d'Agnico Eagle. Donc, dans tous les sites d'Agnico Eagle, on a des sous-contractants, et c'est Agnico qui est responsable s'il y a un déversement d'huile, exemple, ou quelque chose comme ça. Donc, on est responsable. C'est à nous de s'assurer, exemple, que nos sous-contractants ont des... des *spill kits*, des... voyons! des -- excusez mon anglicisme, là -- des...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Des trousse.

Mme MÉLANIE ROY :

... des trousse de déversement, donc on s'assure que nos gens, même s'ils sont sous-contractants, ont des trousse de ce genre-là, par exemple. C'est un exemple que je donne. Donc oui, on est responsable d'aviser aussi le ministère, c'est nous qui avise le ministère et ce n'est pas le sous-contractant non plus qui avise le ministère dans ces cas-là.

LE COMMISSAIRE :

Moi, je voudrais demander : mais jusqu'à quel point vous êtes responsables? Il me semble avoir lu dans les documents, je ne me rappelle pas lequel, que c'est plutôt les sous-contractants qui sont

responsables, mais vous, vous travaillez à les sensibiliser de manière à ce qu'ils respectent vos directives à vous. Je ne sais pas si mes souvenirs sont bons, je ne sais pas si les analystes peuvent confirmer, mais il me semblait avoir lu quelque chose comme ça. Alors, dans ces conditions, jusqu'à quel niveau de responsabilité vous vous trouvez dans les cas qu'elle a cités?

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, je vous dirais que tout ce qui se passe sur notre site, c'est nous qui est responsable. Si c'est le, exemple, le camion qui transige entre le site Akasaba et Goldex et qu'il arriverait un incident, le transporteur est responsable, mais il est aussi responsable de nous aviser s'il y a un incident qui arrive sur la route.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une autre question?

Mme ANNETTE AYOTTE :

Oui. Sur quelle base vous basez-vous pour mesurer si des dommages encourus sur les bâtiments des résidents sont de votre responsabilité?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je vais passer la parole à madame Roy.

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, tout d'abord, j'aimerais vous rappeler qu'on a fait une modélisation des vibrations qui pourraient... qui est, dans le fond, l'élément qui pourrait causer des dommages à une bâtisse, à une infrastructure. Je ne sais pas si vous voulez qu'on vous rappelle un peu l'image, on l'a vue quand même hier soir, l'image...

Juste l'image de la modélisation. O.K. C'est beau, on l'a.

Donc, vous voyez, la norme de 12.7, c'est la norme du gouvernement qui a été émise pour protéger les infrastructures. On parle de maisons, de puits d'eau potable, et caetera. Et on voit que le

12.7 est localisé principalement sur la propriété d'Akasaba Ouest. La première maison est localisée à 2.5 kilomètres de la fosse, donc des lieux où il va y avoir des détonations. Donc, à cette distance-là, les maisons devraient avoir moins d'un millimètre par seconde. Un millimètre par seconde, c'est très faible, c'est-à-dire qu'une déneigeuse qui passe dans la rue fait quelque chose de similaire à un millimètre/seconde. Donc, le risque de bris à une maison, à une infrastructure est quasi nul, je dirais, selon les modélisations qu'on a là. Et nous, on va aussi valider ces modèles-là qu'on a effectués.

Toutefois, étant donné que c'est une préoccupation des gens, on s'est engagé à faire l'inspection des maisons avant projet du lac Bayeul, les maisons qui sont le plus près. On compte ici environ 18 maisons, certaines sont des chalets, d'autres des maisons. Donc, on va quand même faire un portrait zéro, dans le fond, des infrastructures qui sont existantes, même si on sait que le risque est quand même assez faible, là, d'avoir des vibrations qui pourraient causer des dommages.

LE PRÉSIDENT :

Mais advenant qu'il y ait une plainte, le fardeau de la preuve repose sur qui?

Mme MÉLANIE ROY :

Le fardeau de la preuve? Bien, je vous dirais, dans les pratiques qu'on a, nous, c'est qu'on aime bien apporter un expert indépendant pour venir évaluer la situation. Donc, quand je parle de faire un portrait zéro des infrastructures, c'est un expert indépendant aussi qui fait l'inspection, en accord bien sûr avec le propriétaire. Le propriétaire a une copie, et nous, nous avons une copie, et de là on fait venir à nouveau un expert s'il y aurait un problème, par exemple. Mais, bien sûr, nous on va avoir aussi des sondes de vibration qui vont être sur place, qui sont calibrées et auditées à toutes les années; on fait venir un expert indépendant pour auditer nos installations.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites « sur place », vous voulez dire près des maisons ou sur le site de la mine?

Mme MÉLANIE ROY :

Près des maisons.

LE PRÉSIDENT :

Ah! d'accord.

Mme MÉLANIE ROY :

Oui, près des maisons. Et c'est sûr qu'en ayant aussi des mesures de vibration, on peut voir aussi si des dommages peuvent être causés par des sautages aussi. Ça donne un indice aussi.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme ANNETTE AYOTTE :

J'avais comme une petite question B par rapport à ce que je lui ai posé comme question, est-ce que je peux l'envoyer?

LE PRÉSIDENT :

Là, vous me tordez le bras fort, là.

Mme ANNETTE AYOTTE :

Est-ce que c'est possible pour un propriétaire de prouver votre responsabilité dans des dommages encourus sur son habitation ou sur son alimentation en eau potable, de son puits?

Mme MÉLANIE ROY :

Je vous dirais que, pour le cas ici, je ne sais pas si vous habitez dans le secteur, si vous avez une inquiétude pour votre infrastructure ou un puits, parce que j'aimerais beaucoup vous rassurer avec les modélisations qu'on a ici aujourd'hui, et surtout que la première maison est à 2.5 kilomètres, donc elle est quand même à une certaine distance. Donc, c'est sûr...

Mme ANNETTE AYOTTE :

Ça ne répond pas à ma question.

Mme MÉLANIE ROY :

Non, mais je viens avec une réponse. Je vous dirais que, à Goldex -- je vais prendre l'exemple de Goldex parce qu'Akasaba, ça va être un peu notre petit frère, si on veut, là, on va avoir les mêmes pratiques, et je vous dirais que, par le passé, Agnico Eagle a toujours pris ses responsabilités. Donc, c'est sûr que si on cause un dommage à une infrastructure, à une maison, Agnico Eagle a toujours pris

ses responsabilités.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est déjà arrivé que Goldex a remboursé des dommages à cause de ses opérations?

Mme MÉLANIE ROY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, voilà, ça vous répond... ça répond à... Mais sur la question de qui a le fardeau de la preuve, je pense que, là-dessus, vous n'avez pas tout à fait eu la réponse.

Mme MÉLANIE ROY :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Madame n'a pas eu sa réponse à savoir qui a le fardeau de la preuve, qui doit démontrer, advenant une poursuite, là? Vous dites : « On a une bonne politique. » J'en conviens.

Mme MÉLANIE ROY :

Oui, O.K. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est clair. Vous dites : « On a des pratiques, on a un historique chez Goldex. » Ça le démontre, ça va. Mais advenant une réclamation, c'est quand même le citoyen qui doit investir pour faire la preuve qu'il y a un dommage, c'est quand même un fardeau.

Mme MÉLANIE ROY :

Je suis plus ou moins d'accord, dans le sens que si quelqu'un nous appelle et nous démontre une inquiétude, on va l'aider quand même à faire une démarche. Donc, c'est pour ça, je dirais qu'on va aider quand même la personne, qui peut... il peut choisir un consultant lui-même puis on va prendre la facture, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

Ah! bon.

Mme MÉLANIE ROY :

Oui, c'est dans nos pratiques actuelles.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors là, c'est différent.

Bon, là, je pense que vous avez eu un début d'éclairage, d'accord?

Mme ANNETTE AYOTTE :

Des réponses. D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, madame.

Monsieur Roland Lord.

M. ROLAND LORD

M. ROLAND LORD :

Alors bonsoir. Ma première question porte sur une discussion de cet après-midi, je pense que c'est madame Racicot qui a parlé de quand il n'y avait pas, sur le territoire du Québec, j'imagine, quand il n'y a pas d'aire protégée ou de réglementation qui protège une superficie des terres publiques, ils ont l'obligation -- puis c'est le mot qu'elle a utilisé -- l'obligation d'accorder des droits de coupe. Je voudrais savoir : est-ce que c'est une obligation stricte, dans le sens que, est-ce que ça se fait systématiquement, s'il y a un territoire qui est non protégé, ils donnent systématiquement des droits de coupe, ou... puis en vertu de quoi ces droits de coupe là sont accordés, est-ce que ça vient de la loi, du règlement ou c'est une politique ministérielle qui n'a pas la même portée que la loi puis le règlement, là?

LE PRÉSIDENT :

Forêts et Faune, s'il vous plaît. Oui?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Donc, c'est une préoccupation par rapport à la coupe forestière, c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ce que j'ai bien compris. Monsieur veut savoir si, dans un territoire, là, s'il n'y a rien qui protège spécifiquement une espèce, est-ce qu'à ce moment-là vous avez une obligation stricte d'accorder des droits de coupe quand quelqu'un vous demande la permission?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Je vais répondre que ce n'est pas une obligation stricte parce que lorsqu'on fait de l'aménagement forestier, on réalise des consultations publiques et on fait de la consultation et de l'harmonisation. Lorsqu'on reçoit des préoccupations, on peut moduler nos interventions pour tenir compte des préoccupations ou des motifs qui nous sont apportés, puis on essaie d'intégrer ça dans notre planification forestière. Donc, on peut modifier des pratiques ou changer des territoires de coupe, mais en général, le territoire qui est sous aménagement, lorsqu'il n'y a pas de protection, on est... on a, peut-être pas l'obligation, mais certainement le droit d'y planifier de la récolte et de la construction de chemins, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les forestiers doivent préparer des plans qui sont étalés dans le temps, qu'il y ait en somme une planification à court, moyen et long terme, et que... il me semble que ça doit donner un cadre qui fait en sorte qu'on ne peut pas déroger de ça n'importe comment. Ce cadre-là, lui, est-ce qu'il a une certaine force, une certaine valeur, une fois qu'il est établi?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

La planification forestière, c'est quand même un dossier qui est assez complexe, là, je ne pensais pas qu'on allait faire le débat ici aujourd'hui. Mais, en tout cas, dans les grandes lignes, le ministère est responsable de la planification forestière; les industriels sont responsables, comme je vous le disais tout à l'heure, de réaliser la planification des chemins, puis... Bien, je m'excuse, je perds le fil parce que je ne suis pas à l'aise avec les questions, on dirait que...

M. ROLAND LORD :

Ce que je veux savoir, c'est parce que vous avez utilisé le terme « obligation » cet après-midi, O.K.? Une obligation, normalement, vient d'une loi ou d'un règlement, O.K.?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Hum hum.

M. ROLAND LORD :

Donc, si vous avez cette obligation-là, c'est un autre débat, mais si cette obligation-là dépend de décisions... je vais utiliser le mot « arbitraires », mais en même temps...

LE PRÉSIDENT :

Administratives?

M. ROLAND LORD :

Administratives, O.K.? Là, on ne parle plus de la même affaire, O.K.? Il y a un choix qui est fait, à ce moment-là ça veut dire que vous pourriez, administrativement, décider de ne pas allouer des droits de coupe sur un territoire donné.

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui, c'est...

M. ROLAND LORD :

Cet après-midi, vous semblez dire que vous n'aviez pas le choix d'accorder des droits de coupe si ce territoire-là n'est pas protégé par une loi sur les parcs ou quelque chose dans...

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

Vous comprenez la nuance?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui, je comprends mieux. Oui, je comprends mieux. Lorsque je dis : « On n'a pas le choix », c'est parce que, en quelque part, il y a des calculs de possibilités forestières qui sont réalisés. Une fois qu'on a ce volume-là de bois qui est disponible pour la récolte, donc nos autorités attribuent ce volume-là à des compagnies forestières. Donc, l'obligation qu'on a, c'est de planifier ce volume-là qui a été donné en garantie d'approvisionnement à des compagnies forestières. Donc, c'est peut-être dans ce sens-là que je répondais « une obligation ».

LE PRÉSIDENT :

Une obligation.

M. ROLAND LORD :

Mais ça veut dire que sur un territoire donné, par exemple, il pourrait y avoir le choix administratif, encore une fois, de dire : « Bien, on n'alloue pas de droits de coupe sur ce territoire-là »?

LE PRÉSIDENT :

La répartition du quota qui est alloué, la possibilité forestière, avez-vous le loisir de déplacer ça à votre gré ou si ça doit suivre des plans précis?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui, la possibilité forestière est allouée par unités d'aménagement -- donc dans le cas qui nous concerne, ici, vous êtes dans l'unité d'aménagement 8351 -- chacune des unités d'aménagement a un volume de bois qui doit être planifié et octroyé en garantie d'approvisionnement des usines de transformation.

LE PRÉSIDENT :

Donc, si vous ne le prenez pas, par hypothèse, dans la réserve de biodiversité du caribou ou dans la zone tampon, il faut aller le chercher ailleurs?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

En fait, la réserve de biodiversité du caribou, il n'y a pas de volume de bois qui est alloué dans ce territoire-là, il est exclu du calcul de possibilités et donc des garanties d'approvisionnement, des BGA, des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

Cependant, le territoire qu'on a vu tout à l'heure à l'écran, où on a fait des modalités d'intervention particulière, ce n'est pas toutes des zones de protection, effectivement c'est inclus dans le calcul de possibilités forestières, donc on se doit d'aller en prélever une portion parce que si on ne le fait pas, c'est de la pression qu'on doit mettre ailleurs sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

La zone où il n'y a aucune coupe, c'est le coeur, là, le 1A, si je me rappelle bien? Peut-être que je me trompe.

Mme STÉPHANIE RACICOT :

La zone où est-ce qu'il n'y a aucune coupe, ça se trouve à être la réserve de biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

Comme telle?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Puis on a également le bloc 2 et 3 que vous voyez à l'écran.

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est encerclé en vert, là?

LE COMMISSAIRE :

1C.

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui, 1C.

LE COMMISSAIRE :

1C.

LE PRÉSIDENT :

1C? Oui, 1C, d'accord. O.K. Tout le reste, il peut y avoir des allocations de différents niveaux?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

En fait, sur les 2 160 kilomètres carrés qui sont le plan d'aménagement du caribou, il y a 970 kilomètres carrés qui est en protection intégrale, puis ça, ça inclut les 434 kilomètres carrés de la réserve de biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça, cette protection est permanente ou elle est liée à ce qu'on appelle le plan de restauration, là, qui lui va de cinq ans en cinq ans?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

La zone de la réserve de biodiversité, ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

C'est permanent?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

... c'est permanent.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Tandis que les autres territoires, ça peut changer au fil des plans, donc on les révisé à chaque cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

À chaque cinq ans.

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Puis ces secteurs-là peuvent avoir... peuvent changer, là, tout dépendant des nouvelles données qu'on obtient puis de l'occupation du territoire.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question?

M. ROLAND LORD :

Oui, bien oui. Oui, ça va. C'est parce que je pense que c'est important de... c'est important de savoir si... c'est quoi la latitude, finalement, là, que... pour l'allocation des droits de coupe puis l'accès à...

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, en aviez-vous une?

M. ROLAND LORD :

Ma deuxième question porte sur le recouvrement. Dans le recouvrement qu'on nous montrait hier, là, les coupes par strates, il y a, je pense l'avant-dernière couche avant la membrane, il est prévu qu'il y ait une certaine quantité de sable qui soit répandu. Je voulais savoir ce sable-là va venir d'où? Parce que je m'inquiète un peu pour l'esker qui n'est pas très loin du site. Est-ce qu'on va aller chercher le sable sur l'esker ou on va le prendre ailleurs?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Madame Mélanie Roy.

Mme MÉLANIE ROY :

Monsieur le président, comme mon collègue le mentionnait, monsieur Émond, c'est sûr qu'on n'est pas dans le design final encore de notre plan de restauration final et encore moins du multicouche, mais par contre, il y a plusieurs options qui peuvent être utilisées pour la dernière couche. On peut

prendre, exemple, un matériau granulaire, qui peut être notre stérile qui est non générateur acide, c'est un exemple, qu'on pourrait concasser en plus petit et qui pourrait faire le même travail. Donc, il y a des options comme ça qui peuvent être regardées, au lieu d'aller, justement, aller prendre dans le banc d'emprunt qui est à proximité. Donc, c'est quelque chose qui pourrait être évalué si jamais c'est cette option-là qui est retenue. Donc, c'est un exemple. Ça fait qu'il y a moyen d'optimiser, dans le fond, les matériaux qu'on peut utiliser pour le multicouche.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des bancs d'emprunt importants dans le secteur, quand même?

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, à ma connaissance, il y en a un qui est sur le chemin du Lac-Sabourin, qui est un banc d'emprunt de sable principalement et un peu de moraine.

LE COMMISSAIRE :

Dans l'hypothèse où vous choisiriez le multicouche, avez-vous envisagé un programme de... bien, d'assurance qualité, et si oui, en quoi cela consisterait?

Mme MÉLANIE ROY :

Oui, bien c'est dans nos pratiques, dans le fond, bien dans toutes les minières; si on va vers un multicouche, normalement on fait des cellules tests qu'on fait en partenariat avec l'Université du Québec. Donc, on fait des petites cellules et on prend différents scénarios avec différents matériaux qu'on sait qu'ils sont disponibles et on voit l'efficacité de ces cellules tests là, et on simule des périodes sèches, des périodes avec fortes pluies, et caetera. Donc, on est capable de simuler, dans le fond. On fait des suivis avec des sondes et on est capable de voir le...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

La performance.

Mme MÉLANIE ROY :

... la performance, exact, de chacune de ces cellules tests là.

M. ROLAND LORD :

Oui, ça va. C'est parce que c'est important, je pense, de protéger les eskers pour la qualité de notre eau... .

Mme MÉLANIE ROY :

Effectivement.

M. ROLAND LORD :

... de notre eau potable. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, madame Chantal Germain.

Mme CHANTAL GERMAIN

Mme CHANTAL GERMAIN :

Bonjour, Monsieur le commissaire, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, allez-y pour vos deux questions.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Oui, je n'ai qu'une question.

LE PRÉSIDENT :

Juste une?

Mme CHANTAL GERMAIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Mme CHANTAL GERMAIN :

J'aimerais savoir comment la Ville a négocié, la Ville Val-d'Or, avec la mine aux niveaux financier, environnemental et social, avec les citoyens?

LE PRÉSIDENT :

Bien là, ça va poser un problème parce que le porte-parole de la Ville ne pouvait pas être ici ce soir, alors donc...

Mme CHANTAL GERMAIN :

C'est normal.

LE PRÉSIDENT :

Mais écoutez, votre question, on va la prendre en délibéré et puis on va la poser par écrit à la Ville et vous aurez la réponse... on va essayer de faire ça rapidement pour que vous puissiez l'utiliser dans votre mémoire, si jamais vous décidez d'en faire un.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Ça va être dans les documents déposés ou?

LE PRÉSIDENT :

Ça va être dans la section les DQ.

Mme CHANTAL GERMAIN :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Les documents pour les questions, si vous voulez. Alors, vous allez avoir la question de la commission, on va la poser rapidement, et puis on va publier la réponse dès qu'elle nous sera

parvenue.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Merci. Mais est-ce que peut-être que la Ville -- la minière pourrait répondre aussi?

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que monsieur Doyon peut effectivement nous donner une idée. Vous, vous voulez savoir exactement les coûts?

Mme CHANTAL GERMAIN :

Les négociations entre la mine et la Ville.

LE PRÉSIDENT :

Sur quoi exactement?

Mme CHANTAL GERMAIN :

Sur les finances, c'est-tu payant cette mine-là pour la Ville, en quoi ça les paye, ensuite sur l'environnement, c'est-à-dire le territoire...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des coûts pour la Ville?

Mme CHANTAL GERMAIN :

Pas le coût, mais ce que la Ville abandonne à la mine, comme le territoire -- la mine a besoin d'un territoire -- c'est quoi la dimension, la limite; exemple le territoire, peut-être qu'il y a autre chose aussi dans l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Je ne crois pas que ce soit la Ville qui passe le territoire à la mine, mais monsieur Doyon peut vous apporter les précisions nécessaires là-dessus.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Bien, est-ce que la mine...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

On n'est pas sûr de bien comprendre, ici.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Non?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Ce n'est pas clair.

Mme CHANTAL GERMAIN :

O.K. Bien, les négociations entre la Ville et la mine, j'imagine que vous en avez eu? Mais c'est au niveau aussi avec les habitants, quelle entente la Ville a faite avec la mine pour protéger les droits des citoyens, autant les camps de chasse, autant n'importe quoi, la vie qui se passe sur ce terrain-là, qu'il n'y aura plus, là, à cause de cette mine-là, quelle entente la Ville a prise avec la mine pour protéger les droits des citoyens? Est-ce qu'elle en a pris, d'abord? Puis au niveau du territoire, est-ce qu'elle a mis une limite au territoire, des conditions, est-ce qu'il va y avoir des clôtures autour de tout le territoire minier d'Akasaba ou bien il va y avoir encore une possibilité de se promener à l'intérieur? C'est des idées, là, que je lance.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous voulez savoir si la Ville a posé des conditions et s'il y a des ententes sur ces conditions?

Mme CHANTAL GERMAIN :

Oui, et des finances aussi, au...

LE PRÉSIDENT :

S'il y a une relation fiscale aussi entre les deux?

Mme CHANTAL GERMAIN :

Oui, oui oui, au niveau financier, c'est-tu payant cette mine-là pour la Ville?

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Carrément.

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce que c'est plus clair?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, Mélanie pourrait amener des éléments.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Allez-y, madame Roy.

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, en ce qui concerne la Ville de Val-d'Or, on a eu plusieurs rencontres avec la Ville, on a eu trois rencontres au minimum avec les représentants de la Ville de Val-d'Or, et en plus, on a fait plusieurs activités, des ateliers, des tables rondes, des portes ouvertes. La Ville a aussi participé à ces activités-là où tous les citoyens étaient invités, je parle ici des citoyens qui sont touchés par le projet, dont le lac Ben, Bayeul, Sabourin et Colombière. Donc, la Ville a aussi participé à ces activités-là aussi pour prendre aussi un peu le pouls, comme monsieur Hébert l'a mentionné cet après-midi.

Et ce qu'il faut noter, c'est que la mine est sur les terres de la Couronne, donc ce n'est pas sur le territoire de la ville de Val-d'Or, par contre c'est sur la MRC. On fait partie de la MRC de La Vallée-de-l'Or, donc il y a certains règlements qu'on doit tenir compte qui sont par rapport à la MRC, donc ça peut être le bruit, par exemple, ou des choses comme ça, mais nous on utilise la Directive 019 qui est un petit peu plus sévère que ceux qui sont dans le plan de... d'aménagement, excusez -- merci -- dans le plan d'aménagement.

Donc, pour ce qui est de... si on parle de coût, il n'y a pas de coût vraiment qui a été négocié avec la Ville de Val-d'Or. Ce qu'on prévoit par contre de discuter avec la Ville, c'est l'entretien du chemin du Lac-Sabourin, donc lorsqu'on va utiliser le chemin du Lac-Sabourin pour faire les travaux de construction, donc une période d'un an, s'il y a, donc c'est prévu, oui, de s'asseoir avec la Ville de Val-d'Or pour négocier une entente, là, pour... si, par exemple, nous on veut niveler plus souvent le chemin, mettre de l'abat-poussière, bien nous on veut discuter avec eux. Bien sûr, c'est Agnico qui prendrait la facture, mais de bien négocier avec eux, s'ils ont un entrepreneur, exemple, voir leurs pratiques, et caetera. Donc, de faire une collaboration avec eux de cette manière-là.

LE PRÉSIDENT :

Une précision. Vous dites que vous n'êtes pas dans le territoire de la municipalité de Val-d'Or?

Mme MÉLANIE ROY :

C'est la municipalité, mais ce n'est pas la ville de Val-d'Or, là.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas dans le périmètre de la ville, vous êtes dans la municipalité?

Mme MÉLANIE ROY :

Le territoire appartient au ministère des Ressources naturelles. C'est les terres de la Couronne.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une section qu'on appelle un TNO, un territoire non organisé? Non? Donc, il fait partie vraiment du territoire municipal?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

De la MRC...

Mme MÉLANIE ROY :

De la MRC, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

... de La Vallée-de-l'Or.

LE PRÉSIDENT :

De la municipalité de Val-d'Or?

Mme MÉLANIE ROY :

De la MRC.

LE PRÉSIDENT :

De la MRC?

Mme MÉLANIE ROY :

De la MRC.

LE PRÉSIDENT :

Seulement de la MRC?

Mme MÉLANIE ROY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pas de la municipalité?

Mme MÉLANIE ROY :

Non. Bien là, je pourrais valider, là, je commence à avoir un doute, là, mais c'est vraiment la MRC, à ce qu'on a vu sur nos cartes.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, vous ne payez pas de taxes municipales? Vous payez des taxes où?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est un bon point. C'est des choses qui restent à préciser, mais quand on va avoir des bâtiments sur le site, compte tenu que c'est des bâtiments temporaires, on ne connaît pas le taux de taxation qui va être appliqué par la Ville, donc c'est des choses qu'il nous reste à préciser avec eux.

LE PRÉSIDENT :

Mais la Ville ne peut pas vous taxer si vous n'êtes pas dans la ville.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question : est-ce qu'il y a une entente sur...

Mme MÉLANIE ROY :

On va vous revenir avec...

LE PRÉSIDENT :

... l'évaluation foncière et... qui détermine le taux de taxes?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non, mais forcément, si on paye des taxes municipales, on est sur le territoire de la ville.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes dans la ville! Donc ça, ce n'est pas clair encore?

Mme MÉLANIE ROY :

Non. On va vous revenir avec quelque chose de plus clair.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous éclaircir cette question? Parce qu'elle porte à conséquence quant aux bénéfices sociaux de la mine, si on peut dire. Et quand les camions vont emprunter une partie du boulevard Barrette, les dommages que ça va créer, avez-vous prévu de rembourser la Ville pour ça?

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, je vous dirais qu'on en a discuté avec la Ville de Val-d'Or, mais on ne s'est pas rendu jusque dans les coûts, dans nos discussions.

LE PRÉSIDENT :

Et sur les services d'urgence qui pourraient être nécessaires, je ne sais pas quels pourraient être les besoins, mais normalement vous allez avoir un plan d'urgence et ça peut avoir des conséquences même financières pour la Ville, s'ils doivent acquérir des équipements particuliers ou des choses comme ça. Donc, je ne sais pas, avez-vous discuté de cet aspect-là?

Mme MÉLANIE ROY :

Pour le PMU, on n'a pas... je vous dirais, c'est sûr qu'on... les rencontres qu'on a eues avec la Ville, c'est dans les trois dernières années, donc on n'a pas encore nos permis, on n'a pas encore justement nos permis environnementaux, mais c'est dans nos pratiques, dans le fond, de, dès qu'on sait qu'on va de l'avant avec un projet, on rencontre la Ville, on présente nos risques, et caetera, et on les revoit avec eux.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez mentionné les permis, vous croyez avoir besoin de permis de construction de la Ville?

Mme MÉLANIE ROY :

Non non non, je parle, les autorisations environnementales.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. O.K. Puis pour les taxes, bien là ce n'est pas clair.

Mme MÉLANIE ROY :

Oui, bien je vais vous revenir avec quelque chose.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait intéressant, j'aimerais savoir où vous payez vos taxes, à la Ville ou directement à la MRC, et quel est le statut légal par rapport à la Municipalité ou à la MRC.

Alors...

Mme CHANTAL GERMAIN :

Je me pose la question...

LE PRÉSIDENT :

... quant aux négociations, bien là vous voyez la réponse, c'est en cours. C'est le plus qu'on peut dire.

Mme CHANTAL GERMAIN :

O.K., mais les négociations, est-ce que c'est avec la MRC ou avec la...

LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas.

Mme CHANTAL GERMAIN :

... la Municipalité?

LE PRÉSIDENT :

Là, ils ont amorcé des discussions avec la Ville, que madame Roy a dit.

Mme MÉLANIE ROY :

Avec la MRC aussi, mais...

LE PRÉSIDENT :

Avec la MRC aussi?

Mme MÉLANIE ROY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon, avec les deux?

Mme MÉLANIE ROY :

Oui.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Donc, qui est-ce qui va répondre à ma question pour les négociations, est-ce que c'est payant à la Ville ou à la MRC, ce...

LE PRÉSIDENT :

Bon, regardez, on va commencer par savoir qui a droit de taxation sur la mine, et là on pourra adresser une question au corps municipal ou régional en question, pour lui demander quel va être le taux de taxation, quelles vont être les modalités sur... pour la mine.

Mme CHANTAL GERMAIN :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Mais on ne peut pas... Là, pour l'instant, on ne sait pas qui exactement.

Mme CHANTAL GERMAIN :

O.K. Pour le financement, ça va, mais pour le territoire et la protection du citoyen, qui est-ce qui s'en occupe? C'est la MRC, le...

LE PRÉSIDENT :

Ça va relever de la même autorité que nous ignorons pour l'instant, que nous ne connaissons pas. Parce qu'on ne sait pas si c'est... si ça relève de la Ville ou de la MRC.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Donc, si je comprends bien, il n'y a jamais eu de négociations : « C'est payant, pas payant, je te donne... c'est donnant-donnant »? Habituellement, quand on donne de quoi, comme là ils donnent un grand territoire, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Bien, la Ville ne donne pas de territoire; ils sont sur un territoire public.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Il est prêté par bail par le gouvernement.

C'est bien ça? C'est un bail minier que vous avez auprès du ministère.

Et donc, ce n'est pas la Ville qui fournit le terrain. La Ville n'est pas propriétaire de ce terrain-là, c'est une terre publique qui relève du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ultimement.

M. ROBERT LACROIX :

Est-ce que je peux apporter...

LE PRÉSIDENT :

Oui, précisez.

M. ROBERT LACROIX :

... une petite précision en vertu de la Loi sur les mines? Bon, advenant que le projet va de l'avant et se rend jusqu'à l'exploitation, notre ministère va octroyer un bail minier.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. ROBERT LACROIX :

Première chose. Pour ce qui est de la sécurisation, bon, pendant les opérations, c'est assez implicite que, sur un site industriel, tu ne peux pas te présenter là puis rentrer là comme ça te tente. Ça, c'est la sécurité de la minière qui s'occupe de ça. En général, ils ont des guérites et tu ne rentres pas comme tu veux.

Pour ce qui est de l'après-mine, dans le Règlement sur les substances minérales autres que produits pétroliers et quelques autres, en tout cas le M-13.1, r.2, là, pour faire une histoire vite, il y a des articles sur la sécurisation post-fermeture, O.K.? Pour les mines à ciel ouvert, en fait, on prévoit berme et fossé, autrement dit une levée puis après ça un fossé, et si jamais on trouve que ce n'était pas suffisant, on pourrait, comme le ministère ou le ministre a les pouvoirs d'exiger autre chose, on pourrait exiger une clôture, par exemple, autour de la fosse. Pas nécessairement, mais on pourrait.

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous êtes propriétaires du terrain, finalement, et vous pouvez exiger ce que vous voulez, ultimement?

M. ROBERT LACROIX :

Je ne l'aurais pas présenté comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça veut dire ça pareil?

M. ROBERT LACROIX :

Mais on peut le considérer comme ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, ça répond à cet aspect au moins de la question, là?

Mme CHANTAL GERMAIN :

J'ai encore un autre aspect, celui des citoyens, vous n'en avez pas parlé. Ceux qui vivent là, quelle protection vous avez si jamais ils ont des problèmes de solage, des problèmes de santé? On ne le sait pas, là, t'sais, c'est sûr que c'est à 2.5 kilomètres, mais est-ce qu'il y a un système de protection? Parce que la mine ne semble pas en avoir, mais est-ce qu'ils ont des droits, en fait?

M. ROBERT LACROIX :

Dans la Loi sur les mines, il n'y a rien de prévu au sens que je comprends votre question. Si jamais il y avait un problème de solage, selon ma conception -- puis là, c'est le citoyen qui raisonne, là, ce n'est pas nécessairement le fonctionnaire -- ça serait un problème de droit civil, selon moi. Voilà.

Mme CHANTAL GERMAIN :

Mais est-ce que ça serait le temps de négocier ça, avant l'ouverture de la mine, justement, pour que ça n'arrive pas à un droit civil?

M. ROBERT LACROIX :

Il me semble que c'est ce que j'ai compris -- excusez-moi de vous interrompre -- de la réponse de la minière tout à l'heure. Il va y avoir un instant zéro où les bâtiments vont être inspectés avec un consultant au choix des deux parties, puis c'est l'image zéro, puis s'il y a quelque chose par après, il va y avoir une autre étape, mais ça, c'est carrément en dehors de la Loi sur les mines, comme je vous ai dit, c'est du droit civil.

Mme CHANTAL GERMAIN :

On a une idée de cette mesure-là à Malartic. Ce serait peut-être mieux d'améliorer cette mesure-là, oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous nous écrirez ça dans votre rapport...

Mme CHANTAL GERMAIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... en nous donnant vos arguments. On pourra regarder ça. Je vous remercie.

Mme CHANTAL GERMAIN :

O.K. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

... je confirme, on est à l'intérieur du périmètre des limites de Val-d'Or et...

LE PRÉSIDENT :

De la ville de Val-d'Or?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, de la ville de Val-d'Or, et une fois qu'on va connaître le taux de taxation, bien c'est à la Ville de Val-d'Or qu'on va payer nos taxes municipales.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que je croyais, mais vous êtes hors de ce qu'on appelle le périmètre urbain, mais vous êtes dans la municipalité.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact, c'est ce qui a semé un petit peu de doute dans notre esprit. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Bon, alors la précision est claire, ils sont dans la municipalité de Val-d'Or. Mais je ne crois pas que ce soit la Ville qui fasse le genre d'entente que vous avez soulignée tantôt, ça peut relever du Code civil ou des relations entre la mine et les citoyens.

Alors, prochain intervenant, monsieur Henri Jacob.

M. HENRI JACOB

M. HENRI JACOB :

Je veux parler un peu des impacts globaux, on en a parlé -- cumulatifs, plutôt, de tout ce qui se passe sur le territoire, puis une des choses qu'on avait proposée, on en a discuté avec la minière dans le cas des consultations avec la population, c'est pour la question de la fosse. Advenant que la fosse, ils ne la remplissent pas, que ça se remplisse juste par l'eau, on avait fait une demande, et la communauté Kitcisakik avait appuyé ça, de demander si c'était possible d'amoinrir les pentes pour qu'éventuellement la végétation aquatique puisse se réinstaller et que ça devienne au minimum un lac, qui pourrait être, en théorie, dans 15, 20 ans, que ça devienne plus un lac que... parce que là, les pentes sont beaucoup trop verticales pour que la végétation puisse s'installer. Si c'était quelque chose de possible et... c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Ce que je peux vous dire pour... c'est qu'on va le regarder.

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Monsieur le président, je vais permettre une petite intervention où je vais parler. C'est prévu de toute façon au niveau de l'excavation de la fosse; il y a beaucoup de mort-terrain autour, donc déjà en partant on va avoir des angles de repos qui vont être du trois dans un, donc un vertical pour trois horizontal, donc déjà naturellement les angles vont être atténués.

LE PRÉSIDENT :

Et l'eau va rejoindre ces talus en pente, éventuellement?

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

L'eau va rejoindre ces talus en pente, exact. Ça va remonter jusqu'à l'élévation 327, 329 comme on avait parlé, là, ça fait que ça va rejoindre ces secteurs-là.

LE PRÉSIDENT :

Et après un petit bout de temps, ça va descendre à pic pareil?

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Oui, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne mettez pas ça comme ça jusqu'au fond de la mine.

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Non, non non, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait un peu cher!

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

C'est juste jusqu'à ce qu'on tombe sur le roc.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais ça, c'est essentiellement pour des fins esthétiques, pour qu'il y ait une recolonisation plus naturelle?

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

À des fins de stabilité aussi, surtout.

LE PRÉSIDENT :

Ah, de stabilité aussi?

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Pas esthétiques, mais stabilité.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça répond à votre question?

M. HENRI JACOB :

Bien, est-ce que ça va être possible d'avoir bientôt, comme on nous a suggéré peut-être d'avoir un modèle qu'ils pourraient nous montrer, soit sur un schéma, parce que naturellement on ne pensait pas amoindrir les pentes jusqu'au fond de la pente, mais au moins amoindrir une partie, pour, je ne sais pas, moi, un pourtour, là, qui pourrait... tranquillement, que la végétation aquatique pourrait se réinstaller?

LE PRÉSIDENT :

Êtes-vous en mesure d'illustrer ça, monsieur Lagueux?

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX:

Je cherche.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. On peut demander au ministère.

Avez-vous des exigences, vous, de votre côté, sur... au plan de la restauration en ce qui a trait des pentes latérales d'une fosse comme ça?

M. ROBERT LACROIX :

Pas nécessairement, non. Nous autres, c'est surtout, comme je vous expliquais tantôt, la sécurisation de l'ouverture comme telle par rapport à l'utilisation du territoire, sauf que, si je peux rajouter, si jamais la minière s'engage à faire quelque chose dans ce sens-là, on va être d'accord. On n'est pas contre la vertu.

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Juste une précision, on en a besoin à des fins de stabilité, tout simplement. C'est ça.

M. ROBERT LACROIX :

Oui, ça, j'ai compris.

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

C'est beau. Pour la section, je vais vous en apporter une demain, là, je ne la trouve pas. J'ai celle-ci, mais elle ne représente pas ce que je veux représenter. Donc, je vous donne quelque chose demain.

LE PRÉSIDENT :

C'est d'accord.

Votre deuxième question?

M. HENRI JACOB :

Toujours sur le même sujet, mais là, c'est sur la question du chemin. Durant tout le temps que les... dans les deux dernières années, j'ai assisté à la plupart des rencontres qu'il y a eu avec les citoyens et avec la communauté de Kitcisakik, et une des choses qui avaient toujours été entendues, c'est que le six kilomètres point trois du chemin qui devait être fait au départ par la minière devait éventuellement être refermé. Là, ce qu'on comprend, c'est que le chemin ne sera pas refermé, puisque c'est un chemin forestier, et on va être obligé de vivre avec, si c'est ça qui est sur... mais quand il se construit un chemin forestier, comme par magie ou... pas comme par magie, mais c'est dans la lecture du monde, il se met à apparaître des camps de chasse un peu partout que... naturellement, c'est un impact qui est encore assez énorme. Puis les gens de Kitcisakik me parlaient qu'eux autres, ils l'utilisent présentement surtout pour l'original. Mais naturellement, si là tu as des camps de chasse partout, on s'imagine un impact qui va être... Je voudrais savoir si le ministère des Ressources naturelles aurait le

pouvoir de refuser qu'il se construise des camps de chasse du long de ces... de ce chemin-là. Pas en bordure, mais du moins... idéalement, qu'il ne s'en crée pas d'autres, parce qu'icitte en Abitibi, il y en a quasiment un au kilomètre carré, des camps de chasse.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question est claire : est-ce qu'en bordure de la route qui va se construire, du chemin forestier, là, qui est autorisé, est-ce que vous allez autoriser la construction de camps de chasse?

M. ROBERT LACROIX :

Ce n'est pas prévu dans la Loi des mines, la construction des camps de chasse, là, d'aucune façon. Ce n'est pas le secteur minier qui gère cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et côté Forêts, Faune? Qui octroie les baux pour la construction des camps de chasse?

M. ROBERT LACROIX :

Ça a été délégué aux MRC d'après ce que j'en sais.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais c'est la gestion du territoire, donc ça relève ultimement de votre ministère. Le cadastre provincial relève de votre ministère.

M. ROBERT LACROIX :

Possiblement, mais comme je vous dis, moi je travaille aux mines, ce n'est pas la portion que je m'occupe. Je peux vous trouver la réponse si vous voulez, là...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. ROBERT LACROIX :

... mais là, je ne l'ai pas, malheureusement, là.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Monsieur Doucet.

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît, si vous avez la réponse.

M. ROBERT LACROIX :

Je n'avais pas pensé à Pierre, excusez.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

M. PIERRE DOUCET :

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, mon nom c'est Pierre Doucet, je suis géologue de formation au secteur Territoire du MERN à Rouyn-Noranda.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. PIERRE DOUCET :

Je vais pouvoir vous obtenir une réponse à la question à savoir s'il va y avoir des nouveaux abris sommaires qui pourront être émis ou pas le long du tracé du chemin EACOM, mais pour l'instant, le territoire est pas mal saturé, donc je pense que la réponse est non, mais je vais vérifier auprès de mes collègues qui travaillent à la gestion du territoire.

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais être plus spécifique sur un élément de votre réponse. Le chemin traverse une partie de ce qu'on appelle la zone tampon, là, du caribou, mais il sort aussi dans ce qu'on appelle le territoire libre.

M. PIERRE DOUCET :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

D'accord? J'aimerais avoir une réponse, vous pouvez nous donner une réponse pour le territoire libre, mais j'aimerais surtout, de façon très claire, avoir une réponse pour savoir si vous entendez, dans votre ministère, autoriser des abris de chasse, là, dans la zone tampon, ou si ça c'est gelé, comme en fait foi jusqu'à présent, là... je crois qu'il y a un certain moratoire sur l'émission des permis à cause du plan de restauration? Je crois qu'on a arrêté d'en émettre des nouveaux?

M. PIERRE DOUCET :

Je vais vérifier pour le territoire libre...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE DOUCET :

... et pour la zone tampon.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bon, bien parfait. Alors, on attend votre réponse demain? Bien là, on ne sait pas encore si demain on siège ou pas.

M. PIERRE DOUCET :

O.K. Je vous...

LE PRÉSIDENT :

Là, je ne veux pas anticiper.

M. PIERRE DOUCET :

Je vous ferai parvenir la réponse si on est ici demain ou si ça termine ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. O.K. Donc, on compte sur vous pour ça.

C'est bien noté? D'accord.

LE COMMISSAIRE :

Cela m'amène à poser une question. Il y a une notion que vous avez utilisée : bail inactif ou inactivé ou quelque chose comme ça. C'est quoi cette notion, « bail inactif »?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je n'ai pas connaissance... on a utilisé le terme, à ma mémoire, de bail minier...

LE PRÉSIDENT :

Non, pas de bail minier, les baux qui sont octroyés pour les abris temporaires. Vous parlez, à un moment donné, autour de la mine, vous dites qu'il y a des baux qui sont inactifs. Ça ne vous revient pas?

Mme MÉLANIE ROY :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Bien là, je n'ai pas la citation.

LE COMMISSAIRE :

Bien, vous pouvez l'avoir, je crois que c'est dans le PR5.1, c'est dans une réponse à la question 85. Vous l'avez à la page 87.

LE PRÉSIDENT :

Réponses à la première série de questions, c'est le document.

Mme MÉLANIE ROY :

Est-ce que vous voulez qu'on vous revienne après la pause, pour... avec la réponse?

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. O.K., après la pause.

Mais ça m'amène, pendant qu'on est sur la question, j'aimerais comprendre une chose. Dans... bien, j'adressais plutôt cette question au ministère Forêts Faune, on dit dans le plan de restauration qu'on aimerait baisser la population d'orignal parce qu'elle concurrence le caribou, et en somme il paraît que... puis l'orignal amène les loups et les ours, donc tout ça nuit aux caribous. Alors, qu'est-ce qui est le plus important dans une logique de préservation du caribou, c'est de laisser chasser le monde pour baisser la population d'originaux ou de laisser le monde fréquenter l'aire de... la réserve de biodiversité, ce qui dérange parce qu'il y a des quads, les gens vont à leurs camps et tout ça? Alors, lequel des deux maux est le moindre?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

D'abord, je ferais une précision par rapport...

LE PRÉSIDENT :

Pour la transcription, votre nom?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui, Caroline Trudeau.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Juste une précision par rapport à votre préambule. Vous avez parlé de l'orignal comme un compétiteur du caribou, ce n'est pas tout à fait le cas. Dans le fond, généralement ce qu'on souhaite c'est réduire la densité d'originaux dans le territoire du caribou parce que, dans le fond, quand les densités d'originaux augmentent, parallèlement il y a aussi l'augmentation des prédateurs qui s'ensuit. Donc, ce qu'on veut, c'est protéger le caribou qui est aussi victime de ces mêmes prédateurs,

principalement le loup et l'ours.

Sinon, par rapport à votre question, est-ce que c'est préférable d'avoir du dérangement par rapport à une augmentation des populations de prédateurs, ce n'est pas une question facile. Je sais que lorsqu'on parle d'abris sommaires, on a fait des sondages auprès -- un sondage auprès des utilisateurs du territoire dans les limites du plan d'aménagement, donc on sait un petit peu l'utilisation qui est faite de ces camps de chasse. Je sais aussi que quand on regarde au niveau du calcul du taux de perturbation -- là, on ne l'a pas encore abordé ici, là, mais il y a un calcul qui est utilisé puis à chaque perturbation on assigne une zone d'influence -- donc la distance assignée à ces camps de chasse là est assez réduite.

Donc moi, je considérerais qu'un camp de chasse c'est probablement une perturbation qui est mineure relativement à d'autres, puis certainement que l'augmentation des prédateurs dans le territoire du caribou, ce n'est pas quelque chose de souhaitable. Donc, de mon point de vue, je pense que l'augmentation de la prédation est beaucoup plus risquée pour la population que le dérangement qui peut être occasionné par les abris sommaires.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, votre réponse est claire. Est-ce que dans le territoire compris dans la zone tampon, dans le territoire protégé, là, les différents niveaux d'intervention, et dans la zone tampon autour, est-ce qu'il y a du braconnage? Est-ce que vous avez des preuves qu'il y a du braconnage? Est-ce qu'il y a des gens qui ont été arrêtés, dans les 10, 15 dernières années, qui braconnaient dans ce territoire, et plus particulièrement le caribou?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Je répondrais à ça que oui, on a... en fait, je ne peux pas confirmer qu'on a des preuves ou je ne peux pas confirmer quelles preuves nous avons, mais je sais que dans certains documents dont j'ai pris connaissance, c'était mentionné qu'on avait eu des cas de braconnage sur des caribous. Je sais aussi qu'il y a eu des campagnes de sensibilisation qui ont été faites à ce niveau-là, suite à des épisodes de mortalités qui étaient associées à du braconnage. Mais je peux préciser que la cause première de mortalité, depuis 15 ou 20 ans, c'est la prédation par le loup qui vient devant le braconnage.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous n'avez pas d'évaluation au ministère sur l'importance de ce braconnage?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas capables de le corrélér, disons, en pourcentage par rapport à d'autres causes, comme la prédation, de dire si mettons c'est l'équivalent de 10, 15 % de ce que représente la prédation naturelle?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Mais j'ai certaines informations par rapport aux mortalités qui ont été vécues... bien, qui sont arrivées sur les individus qu'on avait marqués de colliers émetteurs. Donc ça, on a des informations à ce niveau-là. Il y a certaines causes qui demeurent inconnues, mais il y a certaines causes qui sont identifiées comme du braconnage. Donc oui, je pourrais... j'ai un... dans le fond, j'avais une diapositive à ma présentation que j'ai débutée tout à l'heure, là, qui traitait de cet aspect-là. Si vous voulez, je peux la présenter.

LE PRÉSIDENT :

Bien, d'accord.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Sinon...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une chasse de subsistance de la part des Autochtones, qui touche le caribou?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Je ne pourrais pas confirmer. À ma connaissance, je dirais non.

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, il n'y en a pas?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Non.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Le contrôle des prédateurs, pouvez-vous nous expliquer en quoi ça consiste?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui. Le contrôle des prédateurs, c'est une action qui a été mise en place... dans le fond, c'est une action qui est au plan d'action de l'équipe de rétablissement du caribou de Val-d'Or. C'est une action qui vise à maintenir les populations de loups et d'ours à des densités plus faibles dans le secteur du territoire utilisé par le caribou. Donc, dans le fond, le loup est une espèce qu'il est possible de chasser et de piéger dans le territoire, donc il y a un secteur au nord où il y a déjà des terrains... le territoire est divisé en terrains de piégeage enregistrés, donc il y a déjà du piégeage qui se fait de ce côté-là.

Nous, au ministère, on essaie d'accentuer le prélèvement autour du territoire de la réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or, parce que dans le fond ça représente un habitat critique qui est utilisé de façon récurrente pendant une période qui est comme fixe. Donc nous, on a des activités de prélèvement autour qui visent le loup et l'ours. Au niveau de l'ours, aussi, on a une collaboration avec un pourvoyeur qui offre ses services dans le secteur pour essayer de maintenir une pression de récolte qui va abaisser le niveau des populations de prédateurs.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites « autour de la réserve », pourquoi pas à l'intérieur? Il doit y avoir des loups à l'intérieur?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

C'est une bonne question. Je dirais que c'est une question de logistique, une question d'accès au territoire, parce que dans le fond le coeur de la réserve de biodiversité consiste en des tourbières puis des habitats qui sont peut-être moins facilement accessibles, moins perturbés aussi, donc...

LE PRÉSIDENT :

Même en hiver?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

C'est sûr qu'en hiver, ce n'est peut-être pas impossible. Je ne pourrais pas confirmer en hiver s'il y a par exemple de la motoneige qui se fait dans le secteur, là. C'est certainement plus probable... bien, possible qu'en été.

LE PRÉSIDENT :

Il y a certainement de la motoneige qui se promène là-bas, parce qu'hier on a été faire un tour près du lac Sabourin puis la largeur des pistes de motoneiges qu'on a vues là, je vais vous dire une chose...

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... on aurait passé avec un bulldozer. Alors, ça se promène sûrement autour du lac dans le territoire.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, cette forme de dérangement par les différents... les différentes causes de dérangement, là, on parle de villégiature, de chasse, les quads, les motoneiges, est-ce que votre ministère ou d'autres ministères ont présentement des pouvoirs qui permettraient légalement de réduire ces façons de déranger? Est-ce qu'on pourrait, par exemple, dire aux villégiateurs : « Vous n'avez plus le droit de vous promener en motoneige dans ce territoire, ni en quad, parce que c'est une sorte de quasi-parc, là, disons. On veut sauver l'espèce et on... » Puis la même chose pour la chasse, la même chose pour les quads. Peut-être même de dire dans les secteurs autour de la forêt, mais on en... mettons ça à part. Parlons du dérangement anthropique lié à la récréation puis à la villégiature. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a des pouvoirs d'intervention qui permettraient de faire autre chose qu'une campagne de sensibilisation puis qui dirait : « Là, on baisse la pression puis voici les règles »?

Oui, madame Ablain?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui. Moi, je pourrais répondre pour l'aire protégée. L'aire protégée... bien, la réserve de biodiversité, c'est un territoire protégé en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, donc c'est vraiment au niveau du ministère de l'Environnement que ce territoire est administré, si on veut. Dans la zone... dans la réserve de biodiversité, il y a un zonage, il y a quatre zones dans cette réserve, et à chaque zone il y a un niveau de protection qui s'applique puis il y a un régime d'activités qui est autorisé. Donc, à ce niveau-là, je ne pourrais pas forcément rentrer dans les détails, mais il y a une protection sur le territoire et des activités de villégiature autorisées ou non selon les zones de l'aire protégée. Si vous me laissez du temps, je vais réussir à passer au travers de mes documents et peut-être détailler, là, ces utilisations-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien la commission aimerait comprendre qu'est-ce qui est effectivement permis ou non permis ou qu'est-ce que vous envisagez de réduire pour alléger, disons, le niveau de dérangement des caribous.

Mme MAUD ABLAIN :

Pour la réserve de biodiversité, c'est déjà établi. Je ne pense pas qu'il y ait...

LE PRÉSIDENT :

D'étapes supplémentaires?

Mme MAUD ABLAIN :

... d'étapes supplémentaires pour l'instant, là, c'est vraiment un territoire protégé avec... c'est ça, il y a un plan qui est établi, là, pour l'utilisation de cette réserve-là. Ça fait que je vais pouvoir regarder, pendant que vous pouvez, avec d'autres personnes-ressources, avoir plus d'informations, je vais regarder si je peux vous préciser les zones puis quels types d'activités sont autorisées.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Je voudrais que, du côté du ministère de la Forêt et de la Faune, on nous explique ce qui manque dans le Règlement sur la protection des habitats fauniques, là, qui permettrait de préserver la halde de caribous de Val-d'Or. Est-ce que c'est la règle du 50 caribous qui dit : on peut protéger, mais à condition qu'il y ait au moins 50 caribous? Est-ce que c'est ça la règle qui pose un problème dans le moment?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui. Caroline Trudeau. Dans le fond, il y a... comme je mentionnais plus tôt, au règlement il y a 11 types d'habitats fauniques qui sont décrits. Je vais juste retrouver mes notes. Dans le fond, parmi les 11 types, il y en a deux qui touchent des aires d'utilisation par le caribou; il y en a un au nord du 52^e parallèle, un au sud du 52^e parallèle. Dans les deux cas, ça concerne des populations d'au moins 50 caribous, donc c'est la raison précise pour laquelle ça ne peut pas s'appliquer ici, pour la population de Val-d'Or.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il n'y en a pas 50?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Parce qu'il n'y en a pas 50, c'est ça. Ça s'est déjà appliqué, comme je présentais, là, dans les tableaux, peut-être dans les années 80 ou avant.

LE PRÉSIDENT :

L'objectif de ce règlement, c'est de protéger les espèces menacées ou vulnérables, on est d'accord? Donc, s'il y en a moins que 50, c'est encore plus menacé, mais là on arrête la protection?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Bien, le règlement sur les habitats fauniques...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je comprends bien, là? Je veux comprendre si c'est bien ça, la réalité. On protège en haut de 50, mais si c'est plus menacé que 50, là il n'y a plus de protection?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Je passerais la parole à ma collègue, Myriam Paquette.

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame Paquette.

Mme MYRIAM PAQUETTE :

Oui, bonjour. En fait, ce qui se passe, c'est que dans le règlement sur les habitats fauniques, on peut... il y a l'aspect du caribou en nombre de 50, mais il y a également un aspect où on peut entrer à... nommer un habitat faunique en cartographiant l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable. Donc, c'est une autre façon de protéger une espèce menacée, vulnérable, qui, dans le cas d'ici du caribou, qui ne serait pas au nombre de 50. Toutefois, on n'a pas procédé à la cartographie de l'habitat du caribou de Val-d'Or, donc il n'est pas protégé par le règlement sur les habitats fauniques.

LE PRÉSIDENT :

Alors, pourquoi... on a fait cinq plans de rétablissement, l'espèce est rendue à peu près entre 15 et 20, donc c'est un résultat pour le moins mitigé, vous allez admettre ça, pourquoi n'a-t-on pas utilisé cet outil légal pour protéger l'espèce?

Mme MYRIAM PAQUETTE :

Je vais devoir repasser la balle à ma collègue.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Je n'ai pas la réponse à cette question aujourd'hui. Je sais, par contre, qu'il y a très peu d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables qui sont cartographiés en vertu de la loi, tel que le mentionnait ma collègue.

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord, il y en a peu, mais si le ministère... je comprends que vous faites des plans de rétablissement parce que vous voulez obtenir des résultats?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Je vous corrigerais, si vous le permettez, ce ne sont pas des plans de rétablissement, ce sont des plans d'aménagement du territoire.

LE PRÉSIDENT :

D'aménagement, puis c'est l'équipe de rétablissement. D'accord.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Non, ce n'est pas l'équipe de rétablissement. Ce qu'on a affiché à l'écran, là, les différentes zones de territoire protégé, ça, c'est vraiment un plan d'aménagement du territoire fait par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. C'est une entente administrative entre les Forêts et la Faune.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bon, l'objectif de ces plans d'aménagement, c'est de permettre à l'espèce de récupérer?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

C'est, comme on l'a mentionné tout à l'heure, c'est de concilier les activités de récolte forestière avec la présence d'une espèce sensible.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, j'ai lu qu'il y a une équipe de rétablissement qui s'est donné... qui a mis comme objectif d'atteindre... de remonter la population à 50 caribous jusqu'en 2020; est-ce que ça vous dit quelque chose? Est-ce que je me trompe quand je vous cite ça?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Non non, c'est un des objectifs du plan de rétablissement du caribou rédigé par l'équipe de rétablissement provinciale.

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord. Alors, vous donnez combien de pourcentage de chance pour atteindre cet objectif au plan actuel? Le plan actuel, pensez-vous que... c'est quoi les probabilités qu'on atteigne ces 50 caribous d'ici 2020, avec votre expérience de professionnelle en biologie?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Bien, tout d'abord, je voudrais juste préciser que l'objectif que vous mentionnez fait partie du plan de rétablissement. Dans ce même plan de rétablissement là, on a aussi ciblé plusieurs actions de rétablissement à mettre en oeuvre. Donc, le plan d'aménagement du territoire est une de ces nombreuses actions-là qui doivent être mises en oeuvre. Ensuite, est-ce que je suis capable d'évaluer le pourcentage de probabilité du rétablissement de l'espèce? Non, je ne suis pas en mesure d'évaluer ça.

LE PRÉSIDENT :

On est-tu plus autour de 90 % ou plus autour de 10 %? Répondez-moi ça franchement, là.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

C'est sûr qu'actuellement, si par exemple il n'y avait aucune activité de rétablissement qui était réalisée, la population serait certainement vouée à un déclin continu sur possiblement quelques années, possiblement plus longtemps, dépendamment des mortalités; avec une prédation par le loup comme on a déjà connue, ça peut aller très vite aussi. Donc ça, c'est certain.

Ce que je peux vous dire, c'est que, actuellement, le ministère est en réflexion par rapport à la conservation du caribou, incluant la population isolée de Val-d'Or. Donc nous, actuellement, on avait un plan d'action; donc ça, ici, l'équipe régionale avait un peu retranscrit les actions du plan de l'équipe de rétablissement provinciale dans des actions ciblées pour la population ici. Ces actions-là se trouvent en annexe du document de plan d'aménagement du territoire. Parmi ces actions-là, il y en a plusieurs qui ont été réalisées dans les dernières années. Je peux en élaborer quelques-unes, si vous le souhaitez.

Bien, parmi ces actions-là, il y a évidemment ce qu'on a mentionné tout à l'heure, là, les plans d'aménagement. Il y a eu aussi de l'acquisition de connaissances sur la population comme telle, par des analyses génétiques, des tests de gestation, des bilans de santé des individus lorsqu'il y avait des captures de réalisées, entre autres pour la pose de colliers émetteurs. Il y a eu le contrôle des prédateurs qu'on réalise depuis 2002. Il y a eu aussi, en 2009, la création de la réserve de biodiversité, la formation de l'équipe de rétablissement. Ensuite, en 2013, on a fait une demande pour désigner la population de Val-d'Or comme une population menacée, donc augmenter le statut de « vulnérable » à « menacé ». Puis en 2014 et en 2015, le ministère a fait des actions de garde en enclos de femelles gestantes dans le but de protéger les faons pendant leurs premières semaines de vie pour augmenter leurs chances de survie. Donc ça, c'était quand même une activité importante.

Par contre, au bilan de ces actions-là, on se rend compte que ce ne sera toujours pas suffisant, donc là s'est entamée une réflexion un peu plus large sur les mesures qui seraient nécessaires pour pouvoir rétablir la population. Actuellement, on est en attente. Donc nous, ici, de notre côté, on maintient des activités qui sont plutôt de l'ordre du suivi, donc on fait toujours le suivi télémétrique, le dénombrement annuel, le contrôle de prédateurs, mais on ne fait pas en ce moment d'actions importantes, là, pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends très bien, là, puis je suis content que vous ayez apporté ces précisions, mais j'aimerais vous ramener au projet minier qui est devant nous. Quand on regarde tout ce qui est encore

permis dans la zone en question, j'entends par là la réserve comme telle et les territoires qu'on pourrait appeler tampons autour, là, qu'est-ce qui est le plus important, disons pour le caribou, là, ça serait de dire « On arrête tous ces dérangements » ou « On oublie la mine puis on garde tous les dérangements »? Qu'est-ce qui aurait le plus d'effet sur le caribou?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Dans le fond, si je comprends bien, vous voulez savoir si le dérangement de la mine serait plus important que les autres...

LE PRÉSIDENT :

Le dérangement anthropique qui existe présentement dans l'habitat du caribou.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Qui existe présentement. Bien, c'est sûr que si on regarde la superficie totale du plan et puis toutes les perturbations qui s'ajoutent, ça fait quand même une perturbation qui est importante, là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la mine serait marginale par rapport à cet ensemble?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui. Moi, je considère que oui.

LE COMMISSAIRE :

On nous signale une question que je vais vous poser. Considérés comme faisant partie d'une espèce vulnérable depuis 2005, les caribous de Val-d'Or ont fait l'objet d'une demande de désignation en tant qu'espèce menacée, et vous l'avez rappelé tout à l'heure, bien où est-ce que vous en êtes exactement maintenant? Qui est-ce... qui est le porteur du ballon de ce dossier-là? Et puis une dernière question : ça prend combien de temps habituellement pour que ce genre de dossier aboutisse?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Dans le fond, ce que je peux répondre pour l'instant, c'est que la demande de désignation est encore en analyse au sein du ministère. La demande, il y a un processus... il y a un processus d'analyse qui est décrit dans un document qui se nomme : « *Le cadre de référence des équipes de*

rétablissement... des équipes de rétablissement du Québec. » Donc, ce document-là encadre les équipes de rétablissement, puis le processus de désignation y est bien décrit. Malheureusement, je ne l'ai pas sous la main. Ce qu'on m'a dit récemment, c'est que la demande était encore en analyse et puis que... c'est ça.

Sinon, au niveau de la durée du processus, je ne pourrais pas confirmer, par contre je sais qu'une fois que l'espèce est... la décision est prise de, par exemple, aller de l'avant avec une désignation, il y a un processus de consultation qui peut durer au moins 18 mois. Donc, cette partie-là, je connais, mais la partie précédente, je ne pourrais pas préciser.

LE COMMISSAIRE :

C'est qui le porteur du dossier? J'ai eu un blanc dessus, là.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui, à ce niveau-là, il faudrait que je valide aussi au sein de notre ministère. Généralement... En fait, je crois que c'est... Oui, je vais valider cette information-là pour être certaine.

LE PRÉSIDENT :

Moi, je n'ai pas d'autres questions sur le caribou. En as-tu d'autres? Ça va?

LE COMMISSAIRE :

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. HENRI JACOB :

Alors, ma deuxième question, Monsieur...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. HENRI JACOB :

En fait, ça se rapporte directement à ce qui vient d'être dit par le ministère de l'Environnement. Ils nous ont dit qu'il y avait des règlements spéciaux pour protéger à l'intérieur de la réserve de biodiversité. J'aimerais ça savoir de la part du ministère quelles sont les mesures qui sont prises pour que ce soit respecté. Il y a-tu des gens qui font respecter la réglementation ou il y a juste un panneau qui dit de ne pas passer?

LE PRÉSIDENT :

Madame Ablain.

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, Monsieur le président, je vais inviter Hélène Iracà à venir répondre à la question, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme MAUD ABLAIN :

Par la même occasion, le temps que madame Iracà arrive, je vous propose de vous déposer le plan de conservation de la réserve du caribou de Val-d'Or, où vous avez tout le détail des zones, là, avec les activités qui y sont permises.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Bonsoir madame.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Oui, bonjour, Hélène Iracà, je suis directrice au CCEQ. Concernant les aires protégées, on a un programme d'inspection. C'est sûr que ça ne fait pas si longtemps que ça, là, qu'il est en place, ce programme-là. Dans un premier temps, il y a des pancartes qui sont mises, là, au périmètre. C'est sûr que ce n'est pas une clôture, mais il y a quand même des pancartes qui sont mises pour indiquer qu'il n'y a pas d'activités qui sont permises à l'intérieur, et on fait des inspections généralement une fois par

année pour constater s'il y a des intrusions ou non. C'est sûr que si on constate qu'il y a eu une intrusion, il faut quand même essayer de faire un peu un début d'enquête pour voir, là, essayer de prendre quelqu'un sur le fait, ce qui est quand même assez compliqué, là, dans la réalité, là.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire que dans la zone 1C, vous contrôlez l'accès?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Ça, je ne peux pas... ce niveau de détail là, je ne l'ai pas. On a des programmes vraiment spécifiques où on a établi lesquelles des aires, là, qu'on valide, là.

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire que les gens, par exemple, qui demeurent au lac Sabourin, est-ce qu'ils ont le droit de partir en motoneige puis de se promener dans les marais, dans les forêts à leur gré?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Dans les zones de biodiversité, je pense...

LE PRÉSIDENT :

Dans la réserve de biodiversité.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Dans la réserve de biodiversité, je pense qu'il n'y a pas d'accès de permis. Dans le... Je ne sais pas exactement, il faut...

LE PRÉSIDENT :

Bien, à côté de la pancarte, là, qui est au bout de la route du Lac-Sabourin, il y a une pancarte, il y a deux chemins qui s'en vont directement à l'intérieur de la réserve de biodiversité, ils sont larges comme d'ici au mur.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Il faudrait valider.

LE PRÉSIDENT :

Puis c'est des motoneiges, alors ça doit faire un petit peu de bruit; ça me surprendrait que ce soit des motoneiges électriques.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Non non, non, mais que ce soit bruit, pas bruit, s'il n'y a aucune activité qui est permise dans le secteur, que ce soit électrique, pas électrique, ça n'a pas d'importance, là. S'il y a une intrusion, il y a une intrusion. Mais il faut que je valide si c'est vraiment une réserve qui est active ou...

LE PRÉSIDENT :

Les villégiateurs du lac Sabourin, est-ce qu'ils ont le droit de se rendre chez eux l'hiver? Est-ce qu'ils ont le droit de se rendre à leurs chalets l'hiver? Le lac Sabourin, il est à l'intérieur de la réserve, on s'entend?

M. HENRI JACOB :

Il y a un périmètre d'exclusion pour les résidents...

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Bien oui.

M. HENRI JACOB :

... alentour du lac Sabourin, ça fait que donc, ils pourraient... les résidents peuvent se rendre à leurs chalets, mais...

LE PRÉSIDENT :

Pas plus loin.

M. HENRI JACOB :

... pas plus loin, en théorie parce que, en pratique...

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

C'est ça. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que votre ministère vérifie si cette règle est respectée, régulièrement?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Il y a des inspections qui sont faites. Comme je vous dis, c'est un programme qui est quand même assez récent, parce qu'avant ça, ce n'était pas notre ministère qui avait cette responsabilité-là. Puis on a justement des listes, là, des... ce n'est pas quelque chose qu'on connaît beaucoup actuellement, il faut le décortiquer, mais on a des listes qu'on a faites cet été. On est allé, là, vérifier des réserves de biodiversité, mais je ne sais pas si celle-là, elle est dans les listes où est-ce qu'il y a des réserves, là, importantes sur les activités.

Mme MAUD ABLAIN :

Ça fait qu'on va pouvoir faire la vérification, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Je serais intéressé à savoir depuis le début de cet hiver combien il y a eu d'inspections pour savoir si cette règle était respectée?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

On n'en a pas fait cet hiver, on en a fait cet automne.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est parce que les motoneiges, l'hiver, elles peuvent aller bien plus loin que, l'automne, un VTT peut aller.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Oui, mais les VTT aussi, là, c'est des intrusions aussi.

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça va loin. Vous avez raison.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais les gens ont le droit de se rendre à leurs camps de chasse l'automne? Des camps de chasse, des abris temporaires de chasse, à l'intérieur de l'aire de biodiversité, il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a peut-être huit, dix, je n'ai pas compté, là, mais j'ai vu quelques taches sur les cartes, donc j'en déduis que ces gens-là ne vont pas se rendre à pied avec un sac à dos; ils doivent se rendre là en VTT, c'est la bonne coutume.

Est-ce que vous pouvez nous préciser ça, madame Trudeau?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Bien, je peux confirmer qu'il y a effectivement des abris sommaires à l'intérieur de la réserve de biodiversité. Il y a des chemins aussi d'accès. Comme madame Ablain mentionnait, là, je ne connais pas précisément le plan pour la réserve de biodiversité, il y a peut-être des secteurs où on limite l'accès, mais il y a certainement des secteurs de la réserve de biodiversité où l'accès est permis.

LE PRÉSIDENT :

Mais on ne sait pas si d'autres gens utilisent ces sentiers pour aller se promener, simplement visiter, ce qui fait du bruit puis du dérangement? Ça, vos inspections, là, n'ont pas permis d'établir ça?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Je ne veux pas m'avancer là-dedans, parce qu'il va falloir vraiment que je vous revienne avec lesquelles vraiment sont ciblées puis c'est quoi exactement le type de réserves ou de...

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous faire un petit bilan de ce que...

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... votre ministère a constaté cet automne là-dessus?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

En termes d'inspections, s'il y a eu des...

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Oui, le nombre d'inspections qu'on a faites puis si on a...

LE PRÉSIDENT :

... s'il y a eu des infractions, des avis...

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

... je ne sais pas, là, je ne connais pas votre politique, mais au moins qu'on ait un topo pour un cas précis, disons prenons le lac Sabourin ou d'autres coins de la réserve, qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce que ça donne, qu'on voit concrètement, vous comprenez?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Parce que, bon, on peut dire : « On fait des comités, on fait des demandes », ça peut changer à long terme l'état du caribou, mais ce n'est pas le lendemain matin. Mais là, les bruits, les dérangements, c'est demain matin s'il y en a. Alors, c'est ce côté concret que j'aimerais voir.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Oui, je vais vous faire une liste, là, des sites qui ont été visités cet automne.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je vous remercie.

Ça répond?

M. HENRI JACOB :

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci monsieur Jacob.

Monsieur Louis Trottier.

M. LOUIS TROTTIER

M. LOUIS TROTTIER :

Monsieur le président, alors j'aurais besoin d'une petite précision sur le nombre d'inspecteurs au MDDELCC dédiés au dossier minier; quel est le nombre d'inspecteurs équivalent temps plein dédiés sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue?

LE PRÉSIDENT :

La question est précise, peut-être que madame la directrice générale pourrait nous répondre? Est-ce que c'est trop vous demander, madame, de revenir en avant? Je vous remercie de... de nous répondre aussi facilement. On profite de votre présence.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Je suis là pour ça.

LE PRÉSIDENT :

Tant mieux.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Donc, Hélène Iracà. Je l'avais un petit peu mentionné hier, pour la Direction régionale Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec, il y a 15 inspecteurs, là, à temps plein. Puis comme je le disais, le travail de chaque inspecteur... chaque inspecteur peut être amené à travailler sur des sites miniers, que ce soit, là, sur différents domaines, les matières résiduelles, l'eau, l'eau de surface, l'eau souterraine, un peu n'importe quoi. Il y a environ... on estime à 50 % les activités qui sont réalisées par l'ensemble de nos inspecteurs qui touchent le domaine minier.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une autre question?

M. LOUIS TROTTIER :

Oui, j'avais une deuxième question. Comment allez-vous évaluer la somme à remettre en garantie dans les premières années si vous ne connaissez pas encore la méthode de restauration?

LE PRÉSIDENT :

La question, j'imagine, s'adresse au MERN, vu que c'est eux qui collectent les fonds pour le plan de restauration. Alors, monsieur Martin ou...

M. ROBERT LACROIX :

Bon, la minière doit fournir un plan de restauration que notre ministère analyse avec le ministère de l'Environnement. Le plan de restauration contient évidemment quelle va être la ou les méthodes de restauration retenues, et c'est évalué sur la base de ce qui est présenté, O.K.? Bon. Présentement, le plan de restauration qu'on a qualifié de préliminaire contient un chiffre qui est estimé pour ce qui est proposé présentement. Advenant que la restauration finale ne serait pas celle qui est présentée présentement, parce que comme le plan de restauration n'est pas complètement analysé, on va avoir une assez importante série de questions à poser qui vont probablement beaucoup raffiner les

techniques de restauration que la minière va probablement mettre en place, donc ce faisant, le coût de restauration est également révisé, et quand le ministère finit, suite à un avis favorable du ministère de l'Environnement, par approuver le plan de restauration, la restauration à cette période-là est, en bon français, *cannée* et on a un coût de restauration qui est établi.

Quand le plan de restauration est révisé -- à la fréquence que le ministre décide, ça peut être cinq ans maximum, mais ça peut être moins, on le joue avec... si la mine dure cinq ans, c'est évident que la révision ne va pas aller à cinq ans, là, ils peuvent être fermés, on pourrait mettre exemple trois ans, O.K., avant d'en redéposer un autre -- les coûts de restauration sont réévalués en fonction de la technique de restauration qui est soit proposée puis qui est la même que le plan original ou une nouvelle technique qui serait proposée parce qu'ils ont évalué que : « Ah, ça, ça serait mieux que ce qui avait été proposé à l'origine ». Donc, le coût de restauration est encore validé et est ajusté, et si jamais par exemple, disons que c'est 15 millions -- c'est un chiffre en l'air, c'est pour l'explication -- si le 15 millions qui est présenté à la deuxième version est supérieur à ce qui a déjà été versé, on établit un nouveau calendrier de versements sur trois versements, donc 90 jours, un an et deux ans, et la minière fournit le reste de l'argent.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lacroix, j'aimerais vous poser une sous-question pour comprendre un peu mieux encore votre réponse. C'est parce que vous me dites... vous dites : « C'est évolutif », d'accord, je le comprends très bien, mais si par contre disons que la première évaluation c'était 6 millions, supposons. Au début, la personne dit : « D'accord, je mets 3 millions sur la table », mais à l'année 2 ou à l'année 3, on découvre un problème particulier puis on dit : « Non, ça va coûter 10 millions ».

M. ROBERT LACROIX :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, le montant initial a déjà été donné, mais c'est 2 millions; est-ce qu'on rajuste le montant initial puis on va demander à la personne la différence? Qu'est-ce qu'on fait?

M. ROBERT LACROIX :

Ah, ça serait ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est exactement ce qui se passe?

M. ROBERT LACROIX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On demande rétroactivement à la personne de verser ce qui aurait dû être versé au début et on reprend la séquence?

M. ROBERT LACROIX :

Peut-être pas nécessairement, mettons, dans la semaine qui suit...

LE PRÉSIDENT :

Non non.

M. ROBERT LACROIX :

... mais... non non non, mais... mais il y a un mécanisme pour prévoir si jamais les sommes n'étaient pas suffisantes, le ministère peut demander... soit que la compagnie se met à mal aller puis elle risque d'aller en faillite, on pourrait demander des sommes supplémentaires, auquel cas on pourrait l'envoyer en faillite nous autres mêmes, ce qui n'est peut-être pas une bonne idée, mais en général, il y a des mécanismes prévus pour demander l'argent pour couvrir ce que le ministère devrait couvrir.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça peut prendre pas mal de temps quand même avant que le montant en question soit versé? Il peut-tu s'écouler quelques années?

M. ROBERT LACROIX :

Prenons pour acquis que le plan est approuvé, O.K.? On va partir de là. Ce qui est prévu avec la nouvelle Loi sur les mines qui date de 2013, c'est trois versements sur deux ans, O.K.? 90, un an... bien, 90 jours, un an, deux ans, O.K.? Si, en cours de route, on se rend compte qu'il manquait de l'argent, on pourrait intimor la minière de fournir les sommes nécessaires, si par exemple on a une

information qui nous dit qu'il y a quelque chose qui a changé ou si la minière nous avise que : « On a décidé de faire quelque chose de complètement différent pour la restauration, on analyse », et si jamais ils ont l'honnêteté de nous dire que ça va coûter plus cher, parce que la méthode est plus coûteuse, on révise et on demande l'argent.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Ça répond à votre question?

M. LOUIS TROTTIER :

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

Alors, un dernier intervenant avant la pause, monsieur Marc Martel -- euh, Nantel, excusez. Pas Martel, Nantel, je m'excuse.

Allez-y.

M. MARC NANTEL

M. MARC NANTEL :

Juste une question rapide pour m'éclaircir par rapport à une réponse qui a été faite sur la responsabilité des sous-traitants. Je vais donner un exemple puis je voulais juste voir si j'ai bien compris. Alors, disons qu'on a un déversement d'hydrocarbures dans le fossé et que ça coûte 10 millions de dollars pour faire nettoyer. Le gouvernement, il va poursuivre qui si... ou, en tout cas, il va mettre de la pression sur qui, sur la minière, pour payer le 10 millions, ou... et si le sous-traitant qui a fait le dégât fait faillite, à ce moment-là la responsabilité finale c'est-tu la minière qui doit assumer les coûts, ou parce que le sous-traitant aurait fait faillite, il n'y aurait pas moyen d'être payé puis que le gouvernement est obligé de compenser?

LE PRÉSIDENT :

Mais là, est-ce que vous parlez d'un fossé de la mine...

M. MARC NANTEL :

De la mine.

LE PRÉSIDENT :

... ou d'un fossé entre la mine et Goldex?

M. MARC NANTEL :

La fosse qui sera creusée puis...

LE PRÉSIDENT :

Qui est sur le terrain de la mine?

M. MARC NANTEL :

Sur le terrain de la mine, voilà.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, si l'incident se produit sur le périmètre minier, sur la propriété, c'est nos responsabilités.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est vous qui avez la responsabilité de déclarer l'incident, peu importe qui l'a fait?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exactement, et de mettre en place tout ce qu'il faut et... mais ça doit être déclaré.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça vous arrive, au ministère, d'être pris dans des situations où, en raison du recours à des sous-traitants, que vous avez de la difficulté à faire couvrir les frais d'un incident?

Mme MAUD ABLAIN :

Je n'ai pas la réponse, Monsieur le président. Par contre, je pourrais dire que, étant donné que c'est l'exploitant minier qui va être titulaire des autorisations environnementales, c'est sûr que c'est à lui qu'incombe le respect de toutes les conditions des autorisations, toute la réglementation qui est *cannée* dans les autorisations. Je sais, par contre, que parfois les exploitants ou des promoteurs de projets peuvent demander à leurs *sous-tractants* d'avoir des assurances aussi, là, qui permettent qu'ensuite ils s'arrangent entre eux, là, si je peux me permettre l'expression, mais je ne pourrais pas vous dire si nous on a déjà eu des problèmes pour aller faire faire des travaux, récupérer de l'argent, là, mais je pourrais chercher l'information.

LE PRÉSIDENT :

Et madame la directrice générale qui a l'expérience, elle, du secteur minier, est-ce que ça s'est vu que vous ayez eu des problèmes avec des sous-traitants qui étaient récalcitrants à acquitter des factures importantes de réparation environnementale, des choses comme ça?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Bien, dans le cas que vous mentionnez où il y a un sous-traitant puis une entreprise minière qui peuvent être tenus, là, conjointement responsables, généralement on va envoyer, là... on va contacter les deux, là.

LE PRÉSIDENT :

Contacteur les deux?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

On va contacter les deux, puis à la limite, il peut y avoir, là, deux avis de non-conformité aux deux entreprises, là, mises en cause, selon ce qu'on va déterminer de la responsabilité de chacun.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça arrive qu'il y en a un qui paye puis l'autre ne veut pas payer? Non?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Ça, c'est un beau problème, quand il y a deux personnes qui sont connues dans le cas d'un déversement.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum? Qu'est-ce que vous faites?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Ah, bien on l'envoie aux deux. Généralement, là, il y en a un des deux qui répond, là, puis souvent c'est la minière.

LE PRÉSIDENT :

De préférence. Mais si c'est un camionneur, par exemple, qui est sur la route, il n'est pas sur le site comme tel, il transporte du minerai, il transporte de l'huile, il transporte de l'essence, comment... qui est responsable?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

C'est le camionneur, il est à l'extérieur du site.

LE PRÉSIDENT :

C'est le camionneur?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Oui oui. Nous, on va se revirer vers le camionneur. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Même s'il est à contrat, disons...

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Même s'il est à contrat.

LE PRÉSIDENT :

... avec la mine?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Dans ce temps-là, c'est juste le camionneur?

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez, du côté de la mine, des exigences particulières pour les gens qui vont transporter le minerai sur les routes entre la mine et Goldex? En termes de couverture d'assurance, avez-vous l'intention de vous assurer que, s'il y a un problème, qu'ils ont la capacité de faire face à la musique?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Il faudrait faire des vérifications. Je sais que ça, ça rentre dans les processus de contrats qui sont donnés... qui sont passés avec les sous-traitants. On peut vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous nous fournirez la réponse.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

On va faire des vérifications.

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

C'est bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est bien, merci.

Mme HÉLÈNE IRACÀ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

On n'arrête pas de vous déranger, je m'excuse, mais c'est intéressant quand vous nous expliquez des choses.

M. MARC NANTEL :

En fait, c'est une question technique, c'est à savoir : quand on annonce qu'on va déposer, c'est-tu toujours dans le DDQ que ça va être déposé dans... au niveau du site?

LE PRÉSIDENT :

Pour une réponse comme ça à une question... Pardon?

Oui, probablement DA, les documents du promoteur.

M. MARC NANTEL :

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

C'est à partir du moment où la commission a terminé la première partie de l'audience, quand elle pose des questions au promoteur, après l'audience, là nos questions apparaissent dans le bloc DQ et les réponses, évidemment, suivent dès qu'elles sont disponibles.

M. MARC NANTEL :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Merci.

Alors, écoutez, on va ajourner pour 15 minutes, on reprend et on vous dira... on fera le point pour savoir si on continue demain ou si l'audience se termine ce soir. On va faire un petit caucus là-dessus et vous tenir au courant tout à l'heure. Alors, dans 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 46
REPRISE DE LA SÉANCE À 21 h 04

LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, nous redémarrons la séance de ce soir.

Alors, j'inviterais monsieur Doyon à faire la présentation que vous nous avez proposée sur le caribou.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, on vous proposerait simplement de la déposer à la commission, si ça vous convient.

LE PRÉSIDENT :

Ah! parfait, si vous voulez la déposer. Mais madame Trudeau avait, elle, l'intention de nous proposer de finir la présentation, de terminer la présentation qu'elle avait préparée, est-ce que vous êtes...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, juste avant qu'on poursuive, en tout cas, je voulais juste vous signaler qu'on peut revenir sur la dernière question sur les assurances pour donner des compléments d'information.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien allez-y, on commence par ça. S'il y a des compléments de réponse, je préfère qu'on liquide toujours ça en début de...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

O.K. J'invite madame Roy.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Roy, allez-y.

Mme MÉLANIE ROY :

En fait, il y aurait les assurances puis aussi la question 85 que vous parliez pour l'abri sommaire.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme MÉLANIE ROY :

Donc, j'ai les deux informations ici. Donc, pour ce qui est des assurances, ma collègue avait la réponse, si vous me permettez je ferais la lecture, dans le fond, de notre couverture d'assurance.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme MÉLANIE ROY :

La couverture d'assurance, O.K., bon :

« En cas de catastrophe majeure qui touche spécifiquement l'environnement ou le résultat d'un événement environnemental, notre couverture totale serait de 150 millions. Cette couverture est fondée sur une combinaison de couvertures spécifiques de pollution qui commencent par une police d'assurance responsabilité environnementale de 50 millions canadiens. Elle est complétée par le programme d'assurance responsabilité civile générale d'Agnico Eagle qui offre une couverture de 100 millions US pour les dommages matériels et corporels.

En complément d'info, cette assurance s'étend également pour couvrir les dommages causés lors de transport de matériaux entre le site d'Akasaba et Goldex, en vue du traitement, si le transporteur n'a pas une couverture suffisante. Nous disposons également d'une assurance complète sur les propriétés d'Agnico Eagle pour couvrir les dommages aux immeubles, bâtiments et infrastructures et pour couvrir les pertes de l'entreprise si quelque chose se passe et que les activités cessent pendant une période prolongée. »

LE PRÉSIDENT :

Excellent, c'est très précis. Ça répond parfaitement à notre question. Alors, je vous remercie.

Mme MÉLANIE ROY :

Pour ce qui est de l'abri sommaire, en fait, quand j'ai vu la question 85, effectivement ça m'est revenu rapidement. Il y avait effectivement deux abris sommaires au nord du projet qui... et le locataire était... qui appartenait à un seul locataire, et ce locataire-là n'a pas renouvelé son bail, sur une base volontaire, selon la MRC, donc c'est pour ça que la MRC le considère maintenant inactif.

LE COMMISSAIRE :

Ça veut dire qu'on peut considérer que, depuis 2015, où vous avez fait les relevés, il n'y a pas eu d'abris sommaires dont le bail a été réactivé?

Mme MÉLANIE ROY :

Étant donné... Effectivement. Et, selon la MRC, étant donné le moratoire, eux ne peuvent pas redonner ce bail-là, dans le fond, ils ne peuvent pas le réactiver à quelqu'un d'autre.

LE PRÉSIDENT :

Donc, techniquement, ces abris-là, c'est fini?

Mme MÉLANIE ROY :

N'existent plus. Et on a confirmé avec la MRC, donc c'est pour ça qu'on a enlevé ces deux abris sommaires là de nos cartes.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'ils sont toujours sur le terrain, matériellement parlant?

Mme MÉLANIE ROY :

Je crois que ce n'est pas... je ne peux pas vous dire, mais je crois que c'était plutôt des petits abris sommaires.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, merci pour les précisions.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Madame Trudeau, est-ce que ce serait... on a parlé beaucoup du caribou, est-ce que votre présentation, les éléments qu'il y a dedans, que vous pourriez ajouter, parce qu'on l'avait interrompue finalement, est-ce que c'est toujours pertinent? Parce que si vous voulez la terminer, ça serait pour nous intéressant, et évidemment on veut en avoir une copie dans les archives de la commission.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Bien, si vous souhaitez, je peux la présenter.

LE PRÉSIDENT :

Alors, allez-y, ça serait utile. Merci.

PRÉSENTATION SUR LE CARIBOU

Mme CAROLINE TRUDEAU

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui. Donc, on avait déjà abordé l'évolution du nombre de caribous dans la population ainsi que l'utilisation de l'habitat. Ensuite, je voulais aborder brièvement les problématiques au niveau de la population. Donc, on a une problématique donc au niveau de la mortalité dans la population, au niveau de la productivité des femelles et au niveau de la perturbation de l'habitat. C'est dans le fond les principales menaces à la survie de la population.

Ici, j'ai présenté un graphique, on voit le nombre de caribous suivis. Donc, les barres en bleu dans le graphique, de 1987 à 2016, donc ça correspond à un nombre de colliers émetteurs installés sur nos individus. Puis en rouge pointillé, c'est une courbe qui démontre le pourcentage de mortalités à chaque année parmi ces individus. Dans le fond, le graphique, je voulais démontrer qu'entre 2000 et 2001, on avait eu des mortalités qui avaient été plus importantes, là, au niveau de notre population, principalement de la prédation par le loup et du braconnage.

Ensuite, au niveau de la productivité, j'ai produit ici un tableau qui résume le taux de gestation des femelles. Donc, lorsqu'on fait des activités de capture, on fait aussi des prélèvements, il y a des tests qui permettent de déterminer le nombre de femelles en gestation parmi les femelles qui ont été capturées. Généralement, on parle d'une cible de 80 à 100 % de femelles gestantes dans une population de caribous forestiers. Ici, on peut voir qu'à Val-d'Or, ça varie... ça a varié entre 50 % à 100 % des individus, selon les années, mais en moyenne, c'est légèrement plus faible que la cible qui est visée.

Ensuite, ici je présente l'évolution de la population et du nombre de faons produits annuellement. Donc, les barres en bleu représentent le nombre de faons produits dans la population, et la ligne en rouge représente le nombre total minimal de caribous dans la population. Simplement pour illustrer que, dans le fond, le nombre de faons produits annuellement était plus élevé lorsque la population était plus abondante, et dans les dernières années, le nombre de faons produits a oscillé entre un et trois faons par année. En vert, en 2014 et en 2015, la section en vert qu'on voit, c'est le nombre de faons qui ont été produits, issus de la garde en enclos de femelles gestantes qui a été faite comme activité de rétablissement.

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y en a pas eu en 2016?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Non, il n'y en a pas eu en 2016.

LE PRÉSIDENT :

Ce programme s'est arrêté ou toutes les femelles ont mis bas dans la nature?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

C'est que, dans le fond, l'activité n'a pas été reconduite parce que, comme je le mentionnais plus tôt, les autorités de notre ministère sont en réflexion sur les actions de rétablissement à mettre en place au niveau de la population.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous dire qu'est-ce que ça coûte, capturer les femelles et les faons pour les garder en captivité, là, une certaine période pour la sécurité? Est-ce que c'était un budget important?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

C'était un budget qui était de l'ordre de 75 000 \$ par année. Dans le fond, l'activité consistait à capturer les femelles au printemps. C'est à la période de la fin avril qu'elles sont capturées, entre autres en raison des conditions de neige qui facilitent la capture. C'était quatre femelles qui étaient capturées chaque année dans le cadre des activités qui ont été faites, et puis dans le fond, on capture les individus, on les transporte à l'enclos et puis ces femelles-là sont gardées en captivité. C'était environ de huit à dix semaines après la mise bas. Donc, la mise bas qui s'est étalée entre la fin mai et la fin juin, dépendamment des années, puis dans le fond on parlait de la date la plus avancée de mise bas puis on comptait environ huit à dix semaines, donc les individus étaient relâchés, là, au courant du mois... fin juillet ou au courant du mois d'août.

LE PRÉSIDENT :

Je veux comprendre une chose. Quand les femelles sont capturées, elles ont eu leurs faons?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Non, les femelles sont gestantes au moment de la capture.

LE PRÉSIDENT :

Elles sont gestantes?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, les bébés naissent en enclos?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Compris.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Voilà. Ensuite, j'abordais un petit peu l'analyse du taux de perturbation de l'habitat. Dans le fond, le taux de perturbation, c'est un outil qu'on utilise pour évaluer le... ça le dit très bien, là, c'est le taux de perturbation qui est présent sur le territoire. C'est une méthode qui a été développée par Environnement Canada dans le document dont il a été question plus tôt aujourd'hui, et puis dans le fond, ça considère les perturbations en deux catégories : il y a les perturbations permanentes et puis les perturbations temporaires. Donc, chacune de ces perturbations-là sont classées par groupe, et puis à chacune, on assigne une zone d'influence en fonction de l'impact qu'elles ont sur le comportement du caribou. Je n'ai pas mis ici les zones d'influence, mais dans la méthode prescrite par Environnement Canada, c'est la majorité des éléments qui ont une zone d'influence de 500 mètres, à quelques exceptions près, comme par exemple les abris sommaires puis les chemins d'hiver qui sont considérés de l'ordre de plutôt 20 mètres.

Ensuite, ici je présente un résumé du taux de perturbation pour l'ensemble du territoire, là, inclus au plan d'aménagement. Dans le fond, ce qu'on peut remarquer, c'est qu'au total, en moyenne si on peut dire, c'est 75 % du territoire qui est perturbé, et puis si on regarde au niveau des perturbations qui ont une plus forte contribution à ce taux global de perturbation, c'est principalement les jeunes forêts issues de coupes forestières et les chemins forestiers d'hiver et aussi les chemins forestiers. Par contre, comme je le précise dans le bas, il y a certaines zones du plan qui sont moins perturbées, entre autres ce qu'on considère les blocs 2 et 3 dans le plan d'aménagement, qui ont des taux de perturbation plus près, là, du seuil de 35 %, donc on parle de 36 et 50 %.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous assignez une valeur de 11 % aux infrastructures et aux sites industriels, est-ce qu'une mine, vous la classez dans le bloc de 11 % et donc vous lui attribuez une valeur de 11 % ?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

C'est une bonne question. Il faudrait que je vérifie où se classent les sites miniers. En fait, si je reviens à ma diapositive précédente...

Je dois avouer que ce n'est pas moi qui ai fait les calculs, je vais devoir vérifier où la mine se situe par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

Alors, oui, ça serait important de savoir quelle valeur vous attribuez dans cet ensemble à une mine, quelle qu'elle soit, si c'est l'équivalent d'un équipement industriel standard avec des bruits, du camionnage, et caetera.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous nous faites parvenir la question?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Euh! pas la question, la réponse.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

La réponse. Ensuite, ici c'était pour répondre à la demande de monsieur Jacob. Il avait demandé l'évolution de la population et du taux de perturbation. Donc ici, ce que je présente, c'est l'évolution du nombre minimal de caribous dans la population, qui est représentée par les barres vertes, et puis la ligne bleue, c'est l'évolution du taux de perturbation dans le territoire selon une analyse rétrospective qui a été faite, là, des perturbations sur le territoire. Donc, ce qu'on voit, c'est que le taux de perturbation a augmenté depuis les années 81, mais de 98 à 2012, il semble s'être stabilisé. Par contre, au niveau de la population, on sait que ça a continué de décliner.

Ça fait le tour pour ma présentation.

LE PRÉSIDENT :

La dernière diapositive, si on peut dire, que vous avez présentée, est-ce que c'est le taux de perturbation que vous avez calculé ou que les experts d'Environnement Canada ont calculé?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Toutes les valeurs que j'ai présentées ce soir, c'est des valeurs qui ont été calculées par notre ministère en appliquant la méthode qui a été mise au point par Environnement Canada.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Puis, à ce niveau-là, si je peux me permettre juste une précision. Dans le fond, l'analyse du taux de perturbation, c'est vraiment un outil qui nous donne un indice du taux de perturbation. Il y a plusieurs variantes de ce calcul-là. Par exemple, dans les lignes directrices sur l'aménagement de l'habitat qui ont été produites par l'équipe de rétablissement provinciale, les zones d'influence sont différentes de ce que Environnement Canada propose. Donc, il peut y avoir, par exemple, à travers vos lectures, des valeurs différentes de ce que j'ai présenté parce qu'il y a différentes variantes du calcul qui ont été... qui ont pu être publiées dans les documents. Comme au plan d'aménagement du territoire, je sais qu'il y a des chiffres aussi qui sont présentés.

LE COMMISSAIRE :

Mais est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous avez choisi la méthode d'Environnement Canada pour vos calculs?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Bien, dans le fond... dans le fond, ce que je vous ai présenté aujourd'hui, j'ai choisi de présenter les calculs les plus récents qui ont été faits, puis on avait utilisé la méthode d'Environnement Canada dans un but de pouvoir comparer le territoire de Val-d'Or avec des calculs qui avaient été faits ailleurs avec la même méthode. Après ça, bien c'est sûr que, selon le besoin, on peut ajuster, raffiner les zones d'influence parce que, dans le fond, la méthode d'Environnement Canada est assez générale, on assigne une zone d'influence similaire à beaucoup de perturbations, mais par exemple, au plan de rétablissement, ils sont allés dans... un peu plus finement, là, détailler les impacts, là, plus en fonction d'une recherche dans la littérature, là. Donc, c'est ça.

Sauf que, au final, il y a peu de différences, là... dans notre territoire, si on compare les deux méthodes, il y a peu de différences sur les valeurs globales parce que, dans le fond, les zones d'influence finissent par se chevaucher sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

Une autre petite question. Quelqu'un nous a dit, mais là, je ne me rappelle pas si c'est une personne-ressource, le promoteur ou un intervenant, que lorsqu'il y avait une route, puis c'est un peu normal, ça va amener des chasseurs, ça va amener des camps, ça va faciliter la prospection minière, qui sont autant d'activités susceptibles de déranger le caribou. Est-ce que dans une région comme celle-ci, où il doit se faire pas mal de prospection, est-ce que la prospection, vous la calculez avec la route ou bien si vous la calculez comme une activité industrielle? Où est-ce que vous la placez là-dedans?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Je dirais que dans le cadre de l'analyse du taux de perturbation, c'est plutôt les perturbations qui sont présentes au niveau, là, plus du territoire, au niveau de l'habitat. Dans le fond, l'utilisation... dans le fond, la perturbation anthropique, si on peut dire, vient... est comme incluse, dans le fond, dans la considération de la perturbation comme telle. Par exemple, une route, on sait que dépendamment des classes, là, les caribous ont tendance à éviter les routes. Dans plusieurs études, il y a eu différentes valeurs qui ont été rapportées, là, de zones d'impact, si on peut dire, de la route, mais c'est certainement lié, pas juste à la perte d'habitat... la perte d'habitat qui est liée à la construction de la route, mais c'est aussi lié à la fréquentation de cette route-là, donc l'activité humaine sur cette route-là, le transport, le dérangement. Donc, ces deux éléments-là ne sont pas vraiment indissociables.

LE PRÉSIDENT :

Quand on pense au bruit qu'il y a sur les routes et au dérangement que ça peut provoquer chez les grands mammifères, finalement, que ça soit les caribous, même les loups et les ours, j'imagine qu'ils doivent tous un peu être sur leur quant-à-soi quand ils entendent passer un énorme camion forestier. Je me rappelle il y a deux ans, là, j'étais à la chasse dans une réserve faunique et puis j'étais à peu près à un kilomètre d'une route, puis quand j'entendais passer les camions, le bruit de métal que ça fait, je l'entendais distinctement puis j'étais à un kilomètre de la route. C'est encore pire évidemment quand les conducteurs appliquaient les freins Jacobs, et j'ai pu observer la réaction sur des chevreuils et sur des orignaux, je peux vous dire qu'ils décollent comme si on leur avait mis une cigarette à la mauvaise place, hein. Ils ont vraiment peur de ce genre de bruit. Dans un corridor comme celui qui va être utilisé, là, pour transporter le minerai et le bois, est-ce que l'utilisation des freins Jacobs va être autorisée?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

On n'est pas allé encore jusqu'à ce niveau-là d'analyse. Je ne pourrais pas répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le RNI qui prévoit les modalités des routes forestières prévoit quelque chose là-dessus, madame Racicot?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Non, pas à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

Pas à votre connaissance.

Est-ce qu'il y a quelqu'un quelque part qui a un pouvoir pour dire : « Ce n'est pas pertinent puis on va interdire ça ici »? Ministère de l'Environnement?

Mme MAUD ABLAIN :

Je ne pourrais pas vous répondre. Nous, c'est sûr que si c'est une mesure d'atténuation qu'on juge nécessaire ou que le... vu qu'il y a une préoccupation de la population par rapport à ça, je pourrais... c'est sans doute quelque chose qui pourrait être regardé, mais de façon certaine, je ne pourrais pas dire. Je pense que parfois dans les règlements municipaux, il peut y avoir des... ce type de restriction, mais pour un chemin privé comme celui qui pourrait être construit par exemple pour le projet Akasaba... Je ne sais pas si on l'a déjà demandé comme mesure d'atténuation, en fait, dans un projet industriel, mettons, où il y a du transport. C'est quelque chose que je pourrais regarder, là, si c'est une mesure d'atténuation qu'on peut demander. Mais ce serait dans ce cadre-là.

Pour nous, dans le cadre de l'analyse du projet, si on juge qu'il y a un impact trop important soit selon l'avis de la Faune, soit parce qu'on le détermine, peut-être que c'est une mesure qui pourrait être demandée. Ce serait par ce biais-là, par la mesure d'atténuation qu'on demanderait à ce qu'il n'y ait pas d'utilisation de freins Jacobs.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pouvez pas imposer une condition à la Ville?

Mme MAUD ABLAIN :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Comment vous pourriez faire ça? Imposer au promoteur d'exiger ça de ses contractuels?

Mme MAUD ABLAIN :

Ça pourrait être peut-être une exigence, oui, sur le chemin privé, à ce qu'il n'y ait pas d'utilisation du frein Jacobs. Mais là, encore une fois, je spécule un peu, ne sachant pas si... on ne peut pas non plus... bien... Oui, c'est ça, il faudrait que je regarde si c'est dans les mesures qu'on demande, et puis s'il y a vraiment une préoccupation majeure par rapport à ça, peut-être que ça pourrait être demandé. Il faudrait le regarder précisément.

LE PRÉSIDENT :

Dans le secteur de la Faune, est-ce que vous êtes capables de faire une comparaison entre le bruit d'un frein Jacobs et puis, je ne sais pas moi, une décharge de mitrailleuse, là, qui fait paratatata? C'est à peu près comme un frein Jacobs, d'ailleurs, à bien y penser. Avez-vous une idée de l'intensité de ce bruit-là? Est-ce que vous avez déjà vu les impacts sur la faune de l'utilisation de ces systèmes de freinage?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Non, pour l'instant, on ne détient pas d'informations sur cette question-là. Mais on pourrait vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez vérifier? Parce que j'ai déjà vu des études de l'impact des bruits de motoneige sur la gestation des lièvres. J'imagine que les freins Jacobs, on a dû étudier ce que ça faisait sur du plus gros gibier. C'est quand même un bruit plus important encore. Enfin, vous pouvez regarder?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

Oui, on va vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Parce que j'aimerais bien regarder... c'est un aspect... d'expérience personnelle, puis je n'ai pas de sonomètre, quand j'ai été là, mais c'est tellement important comme bruit que, je ne sais pas, je trouve ça assez aberrant dans un secteur où il y aurait une aire de mise bas à moins de quelques kilomètres. Enfin, je me pose la question. Je vous avoue franchement que j'essaie d'imaginer c'est quoi

le type de perturbation que ça peut engendrer et j'aimerais voir ce que vous en... ce que vous en connaissez. D'accord? Parfait.

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

LE PRÉSIDENT :

Alors, je voudrais passer à une autre... un autre aspect. Parce qu'on n'a toujours pas de nouveaux intervenants, alors si jamais vous avez... vous voulez vous inscrire, je dirais que c'est la dernière chance, parce qu'au rythme où on s'en va, je peux pratiquement vous annoncer qu'on ne siègera pas demain et que l'audience devrait se terminer ce soir, après les quelques questions qu'il nous reste. Donc, si vous avez une ou deux questions en réserve, c'est le temps de les passer, le registre est encore ouvert.

Alors moi, je voudrais poser une question maintenant au promoteur sur le côté corporatif. Vous nous avez fait parvenir un document -- oups! que je n'ai pas, un instant -- en réponse à des questions. Vous nous avez donné un aperçu de votre structure corporative. Voilà. L'annexe B de votre bloc de réponses. Je comprends, de ce que vous nous avez remis, que les opérations de Goldex, de LaRonde et d'Akasaba sont, au fond, des activités d'une seule et même corporation qui s'appelle Agnico?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

On n'est pas devant trois entités juridiques distinctes, c'est-à-dire ...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Donc...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est Agnico Eagle Mines.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est la même entité, c'est la même opération?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord. C'est très clair, parce que dans le diagramme où vous nous donnez la liste de toutes les filiales d'Agnico, je n'ai pas trouvé ni LaRonde ni Akasaba, et caetera. Bon.

Alors, ça m'amène à aborder la question des gaz à effet de serre qui sont liés à votre projet. Dans une des réponses -- et là, je ne sais pas si je vais réussir à la retrouver -- mais on a calculé, sommairement là, que les gaz à effet de serre de vos activités au Québec, de Agnico, totalisent à peu près 53 000 tonnes, et que si on ajoute Akasaba, c'est à peu près 9 000 et quelques tonnes. Donc, comme je ne suis pas très fort en maths mais que j'arrive encore à faire des additions, ça ferait à peu près 62 000 tonnes.

Je voudrais comprendre une chose. Dans les documents sur le site Internet du ministère de l'Environnement... -- Oui, bien c'est ça, merci. Georges, tu es plus vite que moi, merci. -- J'ai la liste ici des établissements ayant déclaré au-dessus du seuil de 10 000 tonnes équivalent pour l'année 2014, et je ne vois nulle part Agnico là-dedans. Et là, vous avez des émissions qui totalisent 53 000 tonnes, et le seuil de déclaration c'est 10 000, et le seuil d'assujettissement au programme de réduction des rejets de gaz à effet de serre, c'est 25 000, donc en principe, vous devriez être assujettis. Est-ce que vous l'êtes?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Vous posez la question pour Akasaba ou pour Agnico Eagle? Pour quel site vous posez la question?

LE PRÉSIDENT :

Pour Agnico.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est une seule et même corporation.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, mais les divisions, les établissements sont considérés comme des sites industriels distincts, et comme chaque site, en vertu de la réglementation provinciale, bien doit correspondre... doit dépasser le seuil de 10 000 pour déclarer et 25 000 pour être assujetti au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission. Et sur le site Web du ministère, on retrouve la mine LaRonde parce que c'est la seule qui dépasse le seuil de 10 000. Donc, elle se retrouve sur le site Web du ministère.

LE PRÉSIDENT :

Je ne vois pas LaRonde.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien moi, j'ai fait une recherche ce week-end puis je l'ai trouvée.

LE PRÉSIDENT :

Ah! bon? Bien, j'ai la liste qu'il y avait sur le site du ministère il y a deux jours et je ne vois pas LaRonde.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Goldex et Lapa ne sont pas assujetties et au système de plafonnement d'échange et au seuil de déclaration parce que leurs émissions sont inférieures à 10 000 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais poser des questions au ministère.

Je vois, et j'ai vérifié, que par exemple Cascades ici a... il y a huit filiales de Cascades. Ce sont des corporations enregistrées en vertu de la Loi des corporations, ce sont des compagnies distinctes, des filiales de la maison mère de Cascades; en tant que filiales, elles ont une entité juridique distincte de la maison mère. Je comprends que les règles du programme de rejets de gaz à effet de serre, le SPEDE, permet de considérer des filiales comme des établissements distincts. Mais là, on est devant une entreprise qui dit : « J'ai des opérations dans trois cours différentes », mais c'est la même

entreprise, c'est la même opération. On dit même qu'un des bénéficiaires d'Akasaba, c'est de dire que ça va permettre à Goldex d'utiliser sa capacité autorisée à bon escient, à pleine capacité. Donc, on est devant une opération intégrée. C'est une même entreprise. Si ça se passe dans la cour, dans un cabanon différent ou dans un cabanon qui est à 15 kilomètres, c'est la même activité, c'est la même entreprise. Alors, je voudrais comprendre une chose, madame Ablain : où est la frontière? C'est la frontière corporative ou c'est la frontière physique? Eux autres, monsieur Doyon a bien dit : « C'est une division. » Alors, comment vous définissez un établissement émetteur de CO₂? Est-ce que c'est une base juridique ou géographique?

Mme MAUD ABLAIN :

Il va falloir que je vérifie pour vous répondre, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Vous voyez l'importance de la question?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, tout à fait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez nous le faire parvenir par écrit, si on ajourne ce soir?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. On mettra ça dans les documents des personnes-ressources, dans les DB, si vous voulez connaître la réponse. Mais il se pourrait que, à la suite de la réponse du ministère, que nous ayons d'autres questions à vous formuler, évidemment par écrit, là. Vous voyez tout de suite l'enjeu qui se dessine.

Sur le même sujet -- vous permettrez que je me démêle dans mes notes -- oui, je voudrais parler des émissions de GES liées aux opérations de la mine. Dans le PR3.1, c'est-à-dire l'étude principale, à la page 7-35, et dans le PR3.2 dans l'annexe 7.1, vous parlez de 15 141 tonnes de CO₂éq pour les activités de transport sur site. Je voudrais comprendre qu'est-ce que ça veut dire « sur site ».

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, je vais tout de suite apporter un correctif, parce que je me suis moi-même posé la question en revérifiant...

LE PRÉSIDENT :

Ah! bon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

... et c'est : « transport hors site ».

LE PRÉSIDENT :

Oh, ce n'est pas pareil, on s'entend.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Donc, on vient de corriger -- de préciser une chose importante, c'est « hors site » le 15 000 tonnes. Bon, là, ce que je voudrais comprendre, c'est donc probablement le camionnage, le...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est ça. Donc, on met un support visuel maintenant, c'est que dans le cadre des questions de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, on a refait le calcul, il y a eu des petites variations, donc ce sont vraiment les chiffres les plus à jour, qui ont été déposés en novembre 2016. Donc, vous voyez le minage, les émissions dues au minage et au transport, et on a les émissions d'un côté pour la durée de vie du projet et annuellement.

LE PRÉSIDENT :

Attendez un petit peu, là, j'essaie de comprendre votre tableau. « *Selon étude d'impact initiale* », ah, et le nouveau calcul.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, c'est ça. Parce que là, j'imagine que vous allez référer, mais les vrais chiffres, les chiffres les plus récents, c'est ceux de droite.

LE PRÉSIDENT :

On va prendre la deuxième partie du tableau, là, d'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, le 15 000, ça c'était pour le total...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

C'est le camionnage?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Est-ce que vous vous attribuez le transport du camionnage même si c'est des sous-traitants?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, c'est ce qui est inclus dans le calcul.

LE PRÉSIDENT :

O.K. On peut considérer que ça fait partie de l'opération, mais vous vous l'attribuez dans votre calcul à vous de gaz à effet de serre?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Bon. On pourrait le considérer juste pour les fins de la discussion, mais vous le considérez dans votre bilan, O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Vous l'intégrez au bilan. Bon, ça, c'est une question que j'avais, que je voulais vous poser.

Deuxièmement, je voudrais comprendre une chose. Quand vous évaluez la consommation de carburant, est-ce que c'est vous qui payez ce carburant des camionneurs ou si eux autres ils s'approvisionnent où ils veulent?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Ça, c'est une bonne question, étant donné qu'on va le sous-traiter... c'est une bonne question. Il va falloir que...

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous n'avez pas la réponse; toujours la même chose quand on dit que c'est la bonne question.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je ne sais pas si... Est-ce que, monsieur Émond, vous êtes en mesure de répondre à ça?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Émond, oui? Puis là, je vais essayer de ne pas dire « madame Émond », là, à cause de la carte. Allez-y, monsieur Émond.

M. ROSAIRE ÉMOND :

Habituellement, ce qu'on fait dans un genre de contrat comme ça, c'est que quand on assigne le contrat aux entrepreneurs, c'est qu'on a des réservoirs de carburant sur notre site et on permet aux entrepreneurs d'utiliser le carburant sur notre site. Donc, c'est Agnico Eagle qui paye le carburant, et dans le contrat, on mentionne qu'on va payer le carburant.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, les émissions liées au transport, c'est basé principalement sur ce que vous prévoyez acheter comme carburant, puis là vous multipliez par un facteur...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

D'émission.

LE PRÉSIDENT :

... d'émission puis ça vous donne le résultat. Puis le minage, ça, c'est tout le travail sur le site même?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est les gros camions de transport, les machines, tout ça? O.K. Quand vous calculez le camionnage, sur quelle base et de quelle manière vous établissez la consommation de carburant de ces camions-là?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est une bonne question.

LE PRÉSIDENT :

On nous a dit que c'est des camions qui allaient au total peser à peu près 50, 55 000 livres avec leur chargement. Ça a été dit aujourd'hui.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui oui, c'est ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Alors, un camion comme ça qui fait l'aller-retour, c'est combien?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

O.K. Je vais passer la parole à Yanick qui a fait les calculs.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Son équipe a fait les calculs.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Plourde.

M. YANICK PLOURDE :

Oui, Monsieur le président. En fait, c'est basé sur des taux de taux d'émission en fonction du type de camion, s'il est chargé évidemment à l'aller et vide au retour, donc c'est des calculs qui sont faits pour évaluer la consommation de carburant pour le camionnage, là, pour le minerai.

LE PRÉSIDENT :

Où vous prenez ces chiffres-là?

M. YANICK PLOURDE :

Écoutez, je ne pourrais pas vous répondre précisément, mais c'est des taux d'émission qui sont disponibles et reconnus et acceptés par Environnement Canada.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez nous fournir la référence?

M. YANICK PLOURDE:

Certainement.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'une légère variation pourrait amener le total de 9 400 à peut-être 10 200, avec quelques conséquences. Et, d'autre part, est-ce que vous incluez dans ce calcul les camions qui vont partir de Goldex pour aller à LaRonde avec une part des matériaux provenant d'Akasaba?

M. YANICK PLOURDE :

Non, à ma connaissance, le camionnage entre Goldex et la mine LaRonde n'a pas été inclus.

LE PRÉSIDENT :

Il fait pourtant partie intégrante de votre opération, pourquoi vous ne l'incluez pas?

M. YANICK PLOURDE :

Il me semble que nous n'avons pas le nombre de camions qui seront impliqués justement dans le transport, et...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, je vais passer la... je vais passer la parole à Mélanie Roy.

M. YANICK PLOURDE :

Mais, juste avant. Normalement, ce qui est demandé comme exercice, et on l'a fait dans d'autres projets miniers, là, c'est vraiment les activités sur le site minier. Dans le cas d'Akasaba, on a quand

même inclus, évidemment, le camionnage du minerai jusqu'à Goldex, mais toutes les activités connexes et les fournisseurs, les fournisseurs de services et de produits, ça, ce n'est pas comptabilisé dans les émissions de gaz à effet de serre.

LE PRÉSIDENT :

Mais quand je regarde le tableau que vous nous avez fourni et qui dit que, par exemple, entre... il va y avoir 135 965 voyages de camions entre Goldex et la fosse, et qu'on va avoir... par contre, on donne juste les tonnages, mais qu'il va y avoir quand même des quantités importantes transportées entre Goldex et LaRonde pour votre... pour vos fins à vous, 94 638 tonnes, et après ça, il va y en avoir qui vont aller à... Goldex... oui, bon bien là, c'est le retour de ces camions. Alors moi, j'aimerais beaucoup savoir, cette partie de l'opération qui relève de votre mine, à quoi elle correspond avec les mêmes barèmes d'émission de gaz à effet de serre. Parce qu'il s'agit de votre minerai, de votre opération, et ces gaz-là ne seraient pas émis si vous n'étiez pas là, donc c'est relié. Alors, pourriez-vous nous fournir la valeur totale des allers-retours pour les camions qui vont aller de Goldex à LaRonde, et de Goldex à la mine Manitou pour aller porter...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non, c'est par pipeline.

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est... seulement?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Seulement par pipeline.

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est parce qu'on nous avait dit, il me semble, qu'il y avait aussi des camions qui y allaient pour d'autres fins. Non? O.K. Parfait. Si c'est seulement par pipeline, on oublie ça. Alors, mais entre Goldex et LaRonde?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est bon, on va vous revenir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Oui? Pour l'intégrer. Et dans le tableau, en le corrigeant, si vous pouviez nous le soumettre avec les nouvelles valeurs que ça implique, d'accord?

Ensuite... Je ne vais pas très vite en sautant dans mes feuilles, mais je ne veux pas trop me mêler, vous savez. C'est pire si je me mêle complètement.

O.K. Avez-vous calculé aussi à quoi peut représenter... oui, qu'est-ce que peut représenter les gaz à effet de serre émis par le transport des employés qui vont à la mine, condition qui n'existerait pas si vous n'étiez pas là?

Mme MÉLANIE ROY :

Non, ça n'a pas été évalué.

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous faire une évaluation, même sommaire, en prenant, je ne sais pas, un véhicule moyen, si on peut imaginer une chose pareille? Je ne sais pas si on peut l'attribuer formellement à l'activité de la mine, là, ça, je ne suis pas sûr, mais pour illustrer quand même le sens de l'activité et sa portée.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

On va regarder ça puis on va vous revenir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui? Parce que, voyez-vous, il y a des entreprises qui vont, par exemple, mettre en place, pour limiter les gaz à effet de serre, un covoiturage. Il y a toutes sortes d'initiatives qui peuvent être prises, de sorte que ça se gère, cet aspect-là. Et je voulais... la commission aimerait savoir à quoi ça correspond à peu près. Vous connaissez à peu près le nombre d'employés, vous avez une idée à peu près du genre de transport qui peut être en cause. Je n'établirai pas ça moi-même, je vous l'assure, j'aurais trop peur d'errer, mais je me dis que vous, vous êtes certainement en mesure de donner au moins une certaine idée.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est sûr que ça va demander quand même un effort, je vous explique pourquoi, c'est parce qu'il

y a du covoiturage entre nos employés, il va falloir investiguer ça pour être capable de déterminer exactement le nombre de véhicules qui viennent, donc ça va être un petit peu plus laborieux.

Mme MÉLANIE ROY :

Ça va rester un estimé.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Ça va rester un estimé, aussi.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je sais que dans un domaine comme ça, on n'est pas capable de tirer ça au clair totalement. Il faut y aller par des moyennes et puis par un minimum de projection. Mais je me fie à votre compétence pour être capable de faire une approximation honnête, et puis voilà.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

Mais le but, c'est d'éclairer le débat. Ça va? O.K. Pour le reste...

Peut-être une petite dernière. Quand vous avez dit que vous avez augmenté vos prévisions pour le... pas l'épurateur, mais le stockage de l'eau, là, vous avez augmenté de 10 % en raison des changements climatiques, vous avez donné une marge de sécurité additionnelle de cette importance, ce 10 %, vous l'avez fait comme ça ou vous avez une référence sur la probabilité d'augmentation qui peut être liée à ça? Avez-vous une référence quelconque pour cette évaluation?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

J'inviterais monsieur Émond pour répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous n'êtes pas obligé de revenir toujours avec la carte, je le sais que c'est « monsieur Émond ».

M. ROSAIRE ÉMOND :

C'est pour les fins de... Alors, ce bilan d'eau a été fait par WSP et ce 10 % là a été discuté et sorti d'une table qui est établie, je pense, au niveau fédéral. Mais je ne peux pas vous dire quel document, mais ça a été basé sur un document existant.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous seriez en mesure de nous fournir une référence?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Sûrement WSP sont capables, oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors, c'est monsieur Plourde qui va nous fournir ça? D'accord.

M. ROSAIRE ÉMOND :

Si je ne me trompe pas, Monsieur le président, la référence était dans le document du bilan d'eau.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Alors, on l'a peut-être ratée. C'est possible. Mais bon, si vous nous la précisez, ça va éviter des recherches. D'accord.

Vous parlez de plusieurs suivis dans votre document, vous dites... mon Dieu, je ne retrace pas la page des suivis, vous nous avez donné une liste fort exhaustive des suivis qui seraient... 1.36 page 15. Je l'ai. Oui, alors il va y avoir : un suivi de la qualité des effluents et de l'eau -- je cite votre propre document --, un suivi biologique exigé par le gouvernement fédéral dans le cadre des suivis des effets sur l'environnement, un suivi de la qualité de l'eau potable, un suivi des eaux souterraines, un suivi de la déposition des poussières autour du site minier, un suivi de la qualité de l'air durant l'exploitation, un suivi du bruit, un suivi des solages autour des deux lacs, Ben et Bayeul, pour voir s'il y a des failles imprévues, un suivi également prévu pour les espèces exotiques envahissantes, les herbacées, un pour les niveaux d'eau de la nappe phréatique dans les milieux humides et un pour le caribou forestier -- là, je ne sais pas ce que ça vise exactement, mais en tout cas -- un pour la faune aviaire.

Je voudrais comprendre si ces suivis vont être soumis d'une part au comité de suivi qui est prévu normalement dans les établissements miniers et si en plus ils seront rendus publics ou juste versés au

comité de suivi? Quelle est votre politique là-dessus?

LE COMMISSAIRE :

La durée aussi.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien on va parler de la durée après.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je vous dirais, dans le cadre de nos différentes consultations... est-ce que... bien, en tout cas, on a toujours dit que, pour le comité de suivi -- puis je passerai la parole à madame Roy après -- qu'on échangerait l'information avec eux, qu'on partagerait l'information avec eux.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas de restriction là-dessus?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non, parce qu'il y a plusieurs suivis qu'on a décidé de faire à leur demande et pour les rassurer, donc ça va de soi qu'on partage l'information avec eux.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, vous allez rendre ça public, quoi, sur votre site Internet en plus d'en débattre au comité de suivi?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien là, je vais laisser madame Roy compléter, qui s'occupe du comité de suivi.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi votre politique là-dessus?

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, en fait, on a jeté les bases du comité de suivi et, dans le fond, on ne veut pas imposer un fonctionnement du comité de suivi, on veut vraiment l'élaborer avec nos parties prenantes du comité de suivi, et on n'a pas encore statué si on va rendre les données publiques ou pas, ça va être discuté avec le comité de suivi, mais c'est sûr que toutes les données vont être partagées avec le comité de suivi, ou sur demande aussi, si les gens nous appellent, ils ont des questions, c'est sûr qu'on est toujours ouvert à partager les données. Mais si elles vont être publiques, aujourd'hui c'est un petit peu tôt pour vous dire si... on n'a pas vraiment statué encore.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que vous pouvez nous dire ce que, en gros, vont contenir les différents suivis dont il est question ici? Qu'est-ce que vous entendez couvrir un peu par ces différents suivis?

Mme MÉLANIE ROY :

Est-ce que vous voulez préciser?

LE PRÉSIDENT :

Bien, peut-être que ce serait plus pertinent si vous nous disiez par écrit, parce que ça serait peut-être long à détailler.

Mme MÉLANIE ROY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je ne vous demanderai pas, évidemment, de détailler jusqu'au nombre d'échantillons et tout, mais la commission aimerait savoir ce que couvre de façon générale, quels sont les sujets, quelles sont les préoccupations puis quels sont aussi les types de tests qu'on entend faire dans ce genre... les différents suivis. Il y en a qui sont exigés au plan réglementaire, d'autres vous les avez offerts vous-mêmes, de sorte qu'on veut voir qu'est-ce qui se dédouble, s'il y a des dédoublements. Au lieu de faire une longue discussion technique, là, peut-être que si vous nous envoyiez un portrait, ça serait complet.

Mme MÉLANIE ROY :

Un résumé de tous les suivis qu'on prévoit faire? En fait, on voulait élaborer aussi un PSE qui va tout résumer, donc on va vous déposer ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. YANICK PLOURDE :

Ceci étant dit, le PSE n'est pas produit encore, donc ce qu'on pourrait vous fournir à court terme, c'est les grandes lignes des suivis, mais l'élaboration complète des suivis n'est pas terminée encore.

LE PRÉSIDENT :

Je ne vous ai pas demandé...

Mme MÉLANIE ROY :

De détail.

LE PRÉSIDENT :

... l'élaboration complète, l'aspect technique, là, mais j'aimerais, puis je pense que mon collègue aussi partage cette préoccupation, avoir au moins une idée de ce que ça couvre, les suivis, en termes de contenu général, mais au moins, on sait que vous voulez tester tel aspect, tel aspect, tel aspect, ça permettra au moins de faire... de voir ce que donne le portrait d'ensemble. Ça va?

Et la durée de ces suivis? Ah oui, voulez-vous nous donner aussi la durée prévue des différents suivis, dans le tableau ou la description que vous nous fournirez? Là, le portrait sera pas mal complet.

Une autre question sur le...

LE COMMISSAIRE :

Toujours sur le suivi, bien il serait intéressant de savoir : est-ce que vous pourriez avoir des motifs qui pourraient justifier que vous décidiez de ne pas communiquer les résultats de suivi, par exemple au comité de suivi? Est-ce qu'il y a des motifs comme ça qui peuvent arriver? Ou quel serait ce motif-là?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, pour l'instant, je ne peux pas penser à rien, là, mais...

LE COMMISSAIRE :

Ça veut dire que, dans le passé, vous n'avez jamais été exposés à des circonstances de ce genre où vous avez été obligés de ne pas communiquer les résultats, c'est ça?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, chez Agnico Eagle, on prône la transparence puis on croit que la transparence bâtit la confiance.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Au début de l'examen du dossier, vous-mêmes, là, chez Agnico, vous précisiez que Québec exigerait pour votre projet une attestation d'assainissement en vertu de l'article 31.11 de la LQE et du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel. Vous avez laissé tomber cette exigence -- le ministère a laissé tomber cette exigence quand vous avez réduit votre volume de rejets industriels pour être sous la barre qui déclenchait l'assujettissement au PRRI. Pourquoi, quelle était la difficulté d'être assujetti au PRRI?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

En fait, c'était peut-être dans les chiffres que nous avons utilisés, parce que ça a toujours été clair qu'on était pour être toujours en bas de ce seuil-là, mais dans un tableau qu'on a présenté, à un moment donné on l'a excédé puis on s'est rendu compte de notre erreur puis on l'a réajusté. Donc, mais ce n'est pas de ne pas être assujetti, c'est juste que, dans notre minage, on ne prévoit pas excéder le seuil de 2 millions de tonnes par année de minerai.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous n'avez donc pas décidé de baisser la production...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Non.

LE PRÉSIDENT :

... pour ne pas être assujettis?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Pas du tout. Non.

Mme MÉLANIE ROY :

En fait, si je peux me permettre, c'est qu'on avait pris le volume et on l'avait divisé, on avait fait une règle de trois, mais en réalité, ce n'est pas une règle de trois, parce qu'on sait que la première année, il va y avoir, exemple, quelques mois, et la dernière année quelques mois, donc c'est la correction qui avait été faite avec le ministère.

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce que le... si vous aviez été assujettis, est-ce que vous avez regardé les conséquences que ça aurait eues, quelles auraient été les contraintes que ça aurait impliquées? Avez-vous regardé cet aspect?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, ça a été regardé. Dans le fond, avec les modifications qui ont été portées depuis 2014, il y a... pour l'accumulation des stériles, il y a des frais qui sont associés à l'entreposage des stériles.

LE PRÉSIDENT :

Il y a des frais?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Mais... oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Oui, du côté du ministère, ça vous semble... vous avez accepté cette situation telle quelle, ça ne vous posait pas de problème?

Mme MAUD ABLAIN :

Mais c'est... tel que l'a dit le promoteur, là, c'est ce qui nous a été exposé, effectivement, que la répartition des volumes avait été mal faite au départ. Parfois aussi dans les premières listes des règlements auxquels les promoteurs de tout projet sont assujettis, souvent c'est une liste un peu de base qui est parfois listée communément, ça fait que c'est peut-être pour ça que là il y a eu l'annonce d'un assujettissement au règlement sur les attestations d'assainissement. Mais nous, on n'a pas vu, là, de volonté du promoteur de se mettre en dessous du seuil.

LE PRÉSIDENT :

En dessous de la barre.

Mme MAUD ABLAIN :

C'est ça. Non, il n'y a pas eu de... c'est ça, vraiment pas.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Un établissement industriel qui est assujetti au PRRI, là -- puis je n'essaie pas d'inférer qu'ils le sont, là, mais pour bien comprendre --, aujourd'hui dans l'état actuel de ce programme-là, qu'est-ce que ça implique comme conséquences, comme avantages ou inconvénients, là, pour l'environnement, pour la compagnie elle-même, comme obligations, je dirais? Qu'est-ce que ça implique, en plus d'avoir les autres normes et les autres règles habituelles?

Mme MAUD ABLAIN :

Bien, l'attestation d'assainissement, elle est montée pour être... l'objectif, au départ, de la création de l'attestation d'assainissement, c'était d'avoir une autorisation unique, donc elle reprend les conditions

d'autorisation, tous les suivis qui sont... qui sont, bien, exigés dans les autorisations environnementales. Des fois, il peut y avoir aussi des études supplémentaires qui sont demandées en termes de suivis parfois dans le milieu, ce qu'on fait moins pour certains projets. Et puis, ultimement, comme monsieur Doyon le disait... oui, c'est monsieur Doyon qui le disait, il y a une tarification sur l'émission de contaminants dans l'environnement, au niveau notamment de l'entreposage des stériles -- bien, en fait, des résidus, en fonction de leur degré de dangerosité, il y a une tarification qui s'applique.

LE PRÉSIDENT :

Une autre question, madame Ablain. Dans son étude d'impact dans le PR5.1, à la page 128, le promoteur y dit que, je cite :

« Comme précisé dans la réponse à la QC-103, l'atteinte des OER -- objectifs environnementaux de rejet -- pourrait être difficile, voire impossible, pour certains paramètres. »

Et là, il met entre parenthèses : argent, arsenic, cuivre, cadmium, nickel et plomb. Et bon, il dit que :

« Il importe de rappeler que c'est en phase de suivi environnemental, en l'occurrence le suivi de la composition de l'effluent final, qu'il sera possible de vérifier si les OER sont atteints ou non, et si requis, d'apporter des modifications à la gestion de l'eau. »

Comment vous voyez cet aspect de la gestion de l'eau sur le site?

Mme MAUD ABLAIN :

Bien, au ministère, pour les rejets d'eau, donc l'effluent final, on a deux outils : le premier, c'est la Directive 019 sur l'industrie minière, où il y a des exigences claires de rejet... de normes... bien, pas de normes, mais justement, d'exigences à ne pas dépasser; et puis on a l'outil aussi des objectifs environnementaux de rejet.

Les objectifs, comme leur nom l'indique, c'est vraiment des objectifs vers lesquels tendre pour réduire au maximum le risque d'impact sur le milieu en aval du site. Ce sont... les exigences de la Directive 019 sont établies sur les meilleures méthodes de traitement... c'est les meilleures techniques... meilleures... MTDER, les meilleures technologies économiquement disponibles -- merci -- et réalisables, et donc c'est... avec un traitement de base, on est capable d'atteindre les exigences de la Directive 019.

Les objectifs environnementaux de rejet, eux, c'est vraiment regardé par rapport à la sensibilité du milieu. Donc, il peut y avoir des fois, pour certains objectifs environnementaux de rejet, il peut ne pas y avoir de technologies de traitement qui permettent de les atteindre. C'est pour ça que c'est dans un

objectif d'amélioration continue qu'on utilise des objectifs environnementaux de rejet. Donc, par exemple, si on remarque pour un contaminant... Avant d'embarquer là-dedans, je dirais que ce n'est pas parce que l'objectif est dépassé qu'il y a un risque immédiat pour l'environnement en aval; c'est une question d'amplitude de dépassement puis de fréquence de dépassement. Donc, si le promoteur a à faire l'analyse de ses rejets à l'effluent final par rapport aux OER, si on détermine qu'il y a, pour certains paramètres, des objectifs qui sont fréquemment dépassés avec une amplitude importante, à ce moment-là on lui demande de corriger la situation ou d'essayer d'améliorer ses performances environnementales pour tendre vers les objectifs et moins les dépasser ou de... avec une amplitude moindre. Donc, il peut y avoir plein de choses de faites sur le site minier, on pense tous les résidus azotés qui sont dus à l'utilisation d'explosifs, souvent, avec une bonne gestion des explosifs, on est capable de réduire ces contaminants-là à l'effluent final. Il peut y avoir... c'est ça, différentes choses, là.

On exige, avec la Directive 019, aussi, un suivi des effluents intermédiaires. Donc, avant que ça devienne un effluent final, il y a les effluents intermédiaires. Il peut y avoir aussi, là, on peut dénoter une problématique sur des effluents intermédiaires. Si elle est résolue, bien ça vient améliorer la situation à l'effluent final.

LE PRÉSIDENT :

Vous exigez un suivi de l'effluent minier, tout comme le gouvernement fédéral, ça, c'est sûr, mais pourquoi on n'exige pas au Québec un suivi de la qualité de l'eau, ce qui est exigé uniquement par le gouvernement fédéral? Pourquoi le Québec ne vérifie pas l'état du cours d'eau puis... Ils exigent, eux, d'aller... même des tests biologiques, on va analyser la faune benthique, et caetera, pour vérifier une chose, c'est que parfois on va laisser passer une certaine quantité de contaminants parce que la réglementation permet une faible quantité, mais à l'autre bout, ce qui fait... même si c'est faible, quand on fait une mesure ponctuelle, l'accumulation pendant des années peut finir par avoir des effets dans le cours d'eau. Pourquoi au Québec on ne fait pas de suivi de la qualité de l'eau comme le gouvernement fédéral?

Mme MAUD ABLAIN :

C'est l'approche qui a été décidée au ministère de l'Environnement, justement l'approche avec les OER. Par contre, on demande une caractérisation initiale du milieu, donc on va avoir la qualité de l'eau de surface au temps zéro, une caractérisation des sédiments également, ça fait qu'advenant un problème à l'effluent, si on voit que, finalement, il y a des rejets de contaminants, on peut ensuite, si le besoin se fait sentir, là, si on juge que la situation le nécessite, aller demander une validation sur le terrain pour voir si, finalement, il y a une influence mettons sur la qualité des sédiments, puisque les métaux s'accumulent dans les sédiments, ou sur la qualité de l'eau de surface en aval. Ça fait que c'est... l'approche au ministère de l'Environnement, c'est de contrôler l'effluent, donc contrôler le contaminant au tuyau, si on peut s'exprimer ainsi.

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord, mais la question que je me pose, c'est : au fond, les meilleurs bioaccumulateurs, ce n'est peut-être pas les sédiments, c'est peut-être le vivant, et puis ultimement, ce qu'on veut protéger, c'est le vivant, avec toute sa diversité, que ça soit la petite faune benthique jusqu'aux espèces plus supérieures comme des poissons plus nobles, des belles truites, et caetera. Pourquoi le ministère ne va pas jusqu'à faire cette validation dans la faune?

Mme MAUD ABLAIN :

On considère que de voir s'il y a une accumulation de contaminants dans l'environnement, ça permet quand même... c'est un bon indicateur, là, de la santé du milieu dans lequel vit notamment la faune aquatique. Ensuite, bon, voir des... faire des inventaires de communautés d'invertébrés, des comparaisons entre les années, c'est tout un... c'est ce que demande le fédéral; ils font des années, aux trois ans si je ne me trompe pas, avec l'étude de suivi des effets sur l'environnement.

Mais, à quelque part, nos approches se complètent, puisque le fédéral lui est dans le milieu, et nous on est au tuyau, pour reprendre l'expression, et donc on pense qu'avec la caractérisation initiale du milieu et la possibilité de demander une vérification sur le terrain pour voir s'il y a eu impact ou non sur le milieu, bien ça nous donne de bons indicateurs.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous laissez, au fond, la responsabilité de valider l'état de la faune à l'autre ministère qui, évidemment, s'occupe de ces espèces vivantes?

Mme MAUD ABLAIN :

Non, ce n'est vraiment pas leur laisser la responsabilité, c'est vraiment l'approche, là, que nous, avec les objectifs environnementaux de rejet, on pense que c'est une bonne approche pour préserver les usages du milieu, notamment la vie aquatique.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous échangez avec le fédéral les données, de sorte que vous pouvez suivre par eux ce qui se passe du côté benthique, par exemple, et de votre côté leur fournir ce que vous avez comme données? Est-ce qu'il y a des échanges comme ça, ou seulement quand il y a un problème, ou si ça se fait de façon régulière? Vous dites, les approches sont complémentaires.

Mme MAUD ABLAIN :

Je vais consulter ma collègue parce que, pour un projet, ce sera...

Je sais qu'on a déjà eu des informations sur... parce que l'agence a récemment fait l'analyse des résultats de ces études du suivi des effets sur l'environnement de façon globale, pancanadienne je crois, ça sera à vérifier. Donc ça, c'est des informations qu'on a... que nos équipes techniques, nous, qui s'occupent justement de tout ce qui est objectifs environnementaux de rejet, discutent avec l'agence, là; c'est sûr qu'il y a quand même des liens entre nous. Mais nous, on ne demande pas les résultats des études et je ne pense pas qu'ils nous les fourniraient. Mais ça, je pourrais vérifier. Ça fait que, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est complémentaire, mais en théorie? Parce que, pour que ça soit vraiment complémentaire, il faudrait être capable d'ajouter les deux portraits et donc d'avoir les données.

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, c'est en théorie, mais c'est sur le même milieu, c'est le même projet, ça fait que c'est...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Une question au promoteur : vous prévoyez doter la mine d'une usine portative pour traiter les effluents, est-ce que vous avez fait un choix de technologie, avez-vous une idée de ce vers quoi vous allez dans ce domaine-là et quelle est la performance que vous voulez obtenir?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

J'inviterais mon collègue, monsieur Rosaire Émond, pour répondre à cette question.

M. ROSAIRE ÉMOND :

Usine portative, premièrement parce que le projet est de courte durée, et aussi parce qu'il nous permet une flexibilité de s'ajuster en cours de route, s'il y a lieu de s'ajuster.

Performance, on a émis des chiffres à une réponse à une question, je n'ai pas le numéro de la question, mais vous avez en main des évaluations qu'on a faites au niveau performance. Évidemment, un calcul de performance, bien ça va selon qu'est-ce qui rentre, qu'est-ce qui sort. Évidemment, l'entrée

peut varier beaucoup, puis la sortie, il y a une braquette de variations aussi. Donc, ça fait des calculs de performance qui peuvent donner à peu près les réponses qu'on veut. Mais si on prend les contaminants -- la charge de contaminants principale qu'on va avoir à traiter, c'est les matières en suspension, si on prend cet élément-là, on dit qu'on peut atteindre entre 50 et 90 % facilement de performance, mais c'est juste une question de variation de la charge entrante, parce qu'on a toujours dit dans nos réponses que l'effluent va rencontrer les normes réglementaires, sinon l'effluent est fermé.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'une usine plus importante vous donnerait une marge de manoeuvre, une marge de sécurité plus grande?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Pas nécessairement.

LE PRÉSIDENT :

Pas nécessairement?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Et puis avec... quand on discute avec notre concepteur, on considère qu'on a déjà une très grande marge, parce qu'il ne faut pas oublier que l'usine de traitement est prévue pour traiter l'événement un, cent ans sur une mine qui va durer quatre, cinq, six ans, avec une augmentation de changements climatiques de 10 %, que je ne pense pas que ce changement-là se passe dans les quatre prochaines années, et aussi, on a une très grande capacité de traitements passifs avant d'arriver à cette usine de traitement là. Donc, vous avez probablement vu sur nos schémas d'aménagement qu'on a des grands bassins, un grand bassin particulièrement avant l'usine de traitement.

LE PRÉSIDENT :

Un décanteur?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Une sorte de décanteur?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Non, c'est un grand bassin de sédimentation, d'accumulation, mais en même temps, qui sert à la sédimentation. Et ce grand bassin-là est si grand parce qu'il faut qu'il contienne la pluie un, cent ans, mais évidemment, à 99.9 % du temps, il ne sera pas utilisé parce que la pluie un, cent ans n'aura pas lieu. Donc, on a une très grande capacité d'accumulation d'eau et de temps de décantation avant que l'eau arrive à l'usine de traitement. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Mais les... Oui? Excusez.

M. ROSAIRE ÉMOND :

Donc, on a même prévu dans notre usine que probablement une forte proportion du temps on n'aura pas besoin d'opérer d'usine de traitement parce que les traitements passifs vont être suffisants.

LE PRÉSIDENT :

Et vous pensez de cette manière rencontrer les OER? Parce que les OER vont bien au-delà des matières en suspension.

M. ROSAIRE ÉMOND :

Je n'ai pas dit qu'on allait rencontrer les OER, j'ai dit qu'on allait rencontrer les normes à la décharge, au bout du tuyau, comme madame dit.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. ROSAIRE ÉMOND :

C'est la Directive 019 qui nous...

LE PRÉSIDENT :

Mais eux s'attendent à ce que vous atteigniez les objectifs de rejet... les objectifs environnementaux de rejet. Ils veulent que vous tendiez vers ça, donc ils veulent que vous dépassiez la norme de l'effluent.

Mme MÉLANIE ROY :

En fait, en ce qui concerne les OER, on s'est engagé à tendre vers les OER. Dans le fond, les OER ont été établis par le ministère, donc nous on reçoit une liste avec des... avec des...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Des concentrations?

Mme MÉLANIE ROY :

... avec des concentrations par élément, et dans le fond ce qu'on remarque, c'est que ces concentrations-là sont très, très... sont quand même assez basses, sont même plus basses que le ruisseau récepteur ou l'eau de surface environnante actuellement. Donc, c'est... et on se demande si même la technologie va être capable d'aller baisser à ce point ces... dans le fond, les concentrations, parce que le milieu naturel est déjà plus haut que qu'est-ce qui a été calculé par le ministère. Toutefois, comme monsieur Émond disait, notre usine, ça va être facile d'ajouter des... vu qu'elle est mobile et aussi...

M. ROSAIRE ÉMOND :

Modulaire.

Mme MÉLANIE ROY :

... modulaire, c'est facile d'ajouter d'autres réactifs pour, si on voit justement quelque chose, pour diminuer une concentration X, bien ça va être facile à exécuter avec ce type d'usine là qui a été choisi.

LE PRÉSIDENT :

Ça peut prendre combien de temps, roder un équipement comme ça pour l'amener à son niveau de performance?

M. ROSAIRE ÉMOND :

L'usine de traitement est prévue être installée dans la première année de construction du site et on prévoit avoir quand même une bonne période disponible pour la roder avant d'entrer en production. Donc, ça peut prendre quelques mois sur certains éléments qu'il faut ajuster, bien comprendre la chimie des eaux et bien s'ajuster, et évidemment la charge de contaminants qui va entrer à l'usine de traitement va varier aussi. Le rodage initial peut demander un rodage supplémentaire dans le temps, parce qu'au début, on n'excavera pas de roc ou presque pas de roc, ça va être dans le mort-terrain et tout ça, c'est des contaminants différents, après ça on arrive dans le roc, on arrive dans le minerai, donc ça peut varier un petit peu et il faut s'ajuster. Ça fait partie de l'opération

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Oui, je peux comprendre ça. Est-ce que vous connaissez le principe de base de filtration que vous allez utiliser dans cet équipement modulaire?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Le principe est très bien connu, pour l'avoir opéré déjà à d'autres sites, et le concepteur de notre usine est bien familier avec ça aussi pour en avoir conçu et opéré lui-même plusieurs unités.

LE PRÉSIDENT :

C'est quel principe technique?

M. ROSAIRE ÉMOND :

C'est un principe qui est relativement simple, où on entre... je ne sais pas si ça vaut la peine d'avoir une image, mais où on... dès l'entrée... bien, premièrement, le bassin et l'eau qui est accumulée dans le bassin est pompée à l'usine et ne va pas là par gravité, va... le débit est contrôlé, et la première chose qu'on fait, c'est qu'on échantillonne l'eau en entrant pour voir si elle a besoin de traitement ou pas, première des choses, et après ça, bien pour voir quels éléments qu'il faut traiter, et là on ajuste les réactifs en fonction des traitements à faire, des contaminants à faire.

Peut-être amener au circuit de traitement; la troisième, si je ne me trompe pas. Celle-là.

Aussi, on voit... je sais que ça a l'air peut-être compliqué, là, mais on va juste y aller bien calmement, là, on va suivre les flèches partant de la gauche, qui est la flèche montante, la grosse flèche grise, que c'est l'eau qui arrive de la station de pompage qu'il y a au bassin. Donc, l'eau contaminée, disons. C'est pour ça que la flèche est grise, c'est de l'eau sale, disons. Et on entre dans l'unité de

traitement, et là vous voyez les quatre petites flèches jaunes qui sont en haut, ça, c'est des injections potentielles de réactifs pour venir aider à traiter. J'ai bien dit « potentielles » parce qu'il est possible d'en ajouter juste un au besoin ou deux ou trois, on ajuste ce qu'on a de besoin. Là, je ne parle pas de tous les équipements de contrôle qu'il y a autour de ça, là. Et l'important dans le système, c'est d'avoir un bon mélange entre le réactif et l'eau, donc c'est pour ça que vous voyez des grands... bien, des petits... vous voyez des petites chicanes comme ça, en réalité c'est des très grandes longueurs de tuyaux pour bien mélanger tout ça.

Et après ça, ça continue pour se rendre dans l'unité -- juste au bas, Jean-François, juste arriver à la flèche bleue en bas -- à deux géotubes qui sont là. Le traitement principal qu'on fait, c'est pour les MES et qui consiste à floconner les fines particules qui ne veulent pas sédimenter par elles-mêmes dans le bassin. Donc, on les floconne et on les amène dans des géotubes qui sont des, tout simplement des sacs et... des sacs sous pression, donc l'eau rentre dedans et il faut qu'elle ressorte du sac, comme un sac de balayeuse, et les particules restent dans le sac, et l'eau propre s'en va dans un bassin secondaire qu'on a, le bassin de polissage qu'on appelle, où il y a une analyse de faite avant d'arriver à l'effluent, et évidemment l'effluent est mesuré en continu.

LE PRÉSIDENT :

Et si ça ne correspond pas à ce que vous vous attendez, est-ce qu'il y a un retour dans le système pour traitement?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Non seulement il y a un retour possible, mais la première étape avant le retour, c'est la fermeture de l'effluent. Donc, on ferme l'effluent et on pompe cette eau-là dans le premier bassin pour revenir à l'unité de traitement.

LE PRÉSIDENT :

La floculation est provoquée par vos réactifs?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Oui, par un des réactifs.

LE PRÉSIDENT :

Un des réactifs?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Qui a la capacité d'agglomérer surtout les matières en suspension?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Puis les autres éléments que vous pourriez devoir traiter, ils vont... comment ils sont traités? Quel est leur...

M. ROSAIRE ÉMOND :

Bien, il y en a un qui est déjà défini, qui est l'ajustement du pH...

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

M. ROSAIRE ÉMOND :

... parce qu'il y a certains... certaines soit sédimentations ou certains principes de traitement qui demandent un ajustement de pH. Donc, il y a un ajustement de pH possible. Les autres, c'est des choses qui peuvent être supplémentaires, actuellement qu'on ne prévoit peut-être pas utiliser, mais qui pourraient être, par exemple, un autre produit pour traiter l'ammoniac si... bien, l'azote si on a besoin de traiter de l'azote.

LE PRÉSIDENT :

Donc, si vous avez un excès de manganèse ou... enfin, vous découvrez quelque chose, vous êtes capables d'ajuster pour provoquer soit une floculation ou une neutralisation?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Ça peut demander un certain temps pour bien comprendre, là, quel réactif qu'on a besoin puis des essais et erreurs des fois, mais oui, on peut ajuster ça. Et il y a eu une analyse de charge, il y a des différents contaminants -- peut-être, Jean-François, revenir à l'image précédente -- bon, je ne vous demande pas de voir tous les chiffres qu'il y a là-dedans, mais notre concepteur a analysé, vous voyez dans la ligne jaune en haut, les différents contaminants potentiels qu'il pourrait y avoir, et en vert, dans ce que vous voyez, la grande ligne verte, c'est : est-ce qu'il y a un risque, après avoir fait l'analyse de ces éléments-là et de tout le mélange d'eau qui va rentrer à notre bassin et à l'usine de traitement, est-ce qu'il y a un risque qu'on dépasserait les normes environnementales? Et quand c'est vert, c'est qu'il n'y a aucun risque ou ce n'est pas applicable, tout simplement, et les trois qu'il y a... les trois cases rosées, disons là, où est-ce qu'il y a des notes, c'est justement les matières en suspension dont je vous ai parlé comment on allait les traiter, arsenic et fer. Et fer, entre autres, justement avec l'ajustement de pH et le traitement des matières en suspension, il va automatiquement passer, lui aussi, en sédimentation, est donc capté dans les géotubes, les sacs à particules.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous faites avec le résultat de ce que vous avez ramassé?

M. ROSAIRE ÉMOND :

Les solides qu'on a ramassés?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. ROSAIRE ÉMOND :

On a répondu... on a établi que ce qu'on allait faire, c'est qu'ils vont être disposés selon une entente avec le ministère, voire il y a différentes options qui vont être à discuter. Dépendamment de l'analyse, on va les analyser pour voir leur concentration de contaminants et on va voir la meilleure manière d'en disposer, et on a élaboré, je pense, trois ou quatre possibilités, là, d'en disposer.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, du côté du ministère, vous connaissez ce genre de traitement, vous avez déjà vu opérer ce genre de traitement?

Mme MAUD ABLAIN :

Je vais inviter Jean Lambert à venir vous parler du traitement dans les mines.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. JEAN LAMBERT :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Lambert. Eh bien, vous êtes notre invité-surprise! Alors, quelle fonction vous occupez au ministère?

M. JEAN LAMBERT :

Je suis ingénieur à la Direction régionale du ministère de l'Environne... MDDELCC Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec à Rouyn-Noranda.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors... Donc, vous pouvez éclairer cette question?

M. JEAN LAMBERT :

Oui, je vais essayer. Oui, on a vu ce genre de traitement dans plusieurs sites miniers, des traitements surtout en démarrage de projet, des traitements chimiques de ce genre-là, d'usine mobile avec injection de produits. Ça répond habituellement très bien aux exigences de la directive.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous considérez que c'est une solution éprouvée?

M. JEAN LAMBERT :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Et qui correspond... enfin, qui donne les résultats que vous espérez, normalement?

M. JEAN LAMBERT :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça prend un temps de rodage très long, ou non, c'est plutôt facile à mettre en place?

M. JEAN LAMBERT :

Non, c'est habituellement assez rapide. Il y a des industries qui se sont spécialisées dans l'installation de ces systèmes de traitement là, qui sont des systèmes modulaires qui peuvent être amenés par camion, installés dans des containers déjà préparés. Comme monsieur Émond exposait, des chicanes de tuyaux, qui sont simplement des coudes de tuyauterie qui servent de chicanes pour permettre de mélanger les produits chimiques rapidement à l'eau pour avoir une bonne réaction, puisqu'on n'a habituellement pas l'espace pour avoir des agitateurs de grandes dimensions dans ces installations-là; les chicanes de tuyaux font le travail et ça donne habituellement, comme je vous disais, de très bons résultats.

LE PRÉSIDENT :

Si ça fonctionne bien pour atteindre les exigences de la Directive 019, qu'en est-il du respect des OER, des objectifs environnementaux de rejet? Est-ce que cet équipement-là permet généralement d'atteindre des objectifs que vous fixez aux minières?

M. JEAN LAMBERT :

Habituellement, oui, ça répond assez bien aux engagements de tendre vers les objectifs. Comme on expliquait déjà, les objectifs, il y a souvent certains paramètres qui sont très bas par rapport aux exigences de la directive, et ça peut ne pas rejoindre exactement les objectifs qui sont parfois difficilement atteignables ou qu'on mesure déjà dans le milieu. Ça fait que ça répond habituellement très bien aux normes de la directive, aux exigences de la directive. Pour les objectifs environnementaux, on est parfois un peu plus loin, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, dans ce type d'opérations minières, connaissez-vous ou avez-vous vu des dispositifs qui sont plus performants et atteignent davantage les objectifs?

M. JEAN LAMBERT :

Tout à fait. On a un très grand projet minier qui va... qui est en train de devenir la première mine de diamants au Québec, vous avez sûrement entendu parler du projet Renard. Le projet Renard a construit une usine de filtration des eaux qui -- comment je pourrais dire? -- que personne n'avait... en tout cas, dans l'industrie au Québec, on n'avait vu ce genre d'usine à nulle part jusqu'à maintenant, mais on parle d'une usine qui va coûter plusieurs... qui coûte plusieurs dizaines de millions de dollars à l'entreprise, avec des... on parle d'une usine... on ne parle plus d'une usine modulaire, on parle d'une usine de grande dimension avec de très gros équipements qui servent à la filtration de l'eau et que dans l'analyse des dossiers auxquels j'ai participé, on n'avait vu à nulle part ailleurs jusqu'à maintenant. On n'a pas encore les résultats de la performance de ce genre d'usine, mais présentement, le promoteur prétend que non dans le milieu, mais à la sortie de la conduite, il va rencontrer les OER.

LE PRÉSIDENT :

Mais, évidemment, c'est un dispositif beaucoup plus important que pour une mine de petite taille et d'une durée assez limitée comme dans le cas ici?

M. JEAN LAMBERT :

Tout à fait. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Mais moi, je vous posais plutôt la question en pensant soit à des dispositifs modulaires ou des dispositifs un peu plus proportionnés à ce genre de projet.

M. JEAN LAMBERT :

S'il y a de meilleurs systèmes que les usines modulaires pour ce genre...

LE PRÉSIDENT :

Oui. Dans des systèmes de, je dirais, d'une petite capacité, là, si on peut appeler ça comme ça, est-ce que ça se vaut à peu près tous ou s'il y a des différences sensibles dans ce qu'on peut trouver?

M. JEAN LAMBERT :

Dans les dernières années, ce qu'on voit, c'est beaucoup de l'usine modulaire avec des géotubes.

LE PRÉSIDENT :

Oui? Donc, c'est un peu la technologie de référence pour ça?

M. JEAN LAMBERT :

C'est presque la même chose partout, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JEAN LAMBERT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bon, alors je vous remercie, ça précise énormément, mais au moins vous apportez le poids de l'expérience sur la question.

M. JEAN LAMBERT :

Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

Alors, sur une note plus sociale, par rapport aux emplois, aux emplois que vous avez dit vouloir créer par la mine, est-ce que vous pouvez nous dire combien d'emplois iront aux... allochtones, c'est ça? Et combien iront aux autochtones, par exemple? La commission vous demande de fournir votre réponse en deux volets, en termes de nombre d'emplois qui iront aux autochtones sur la centaine que vous dites créer et le nombre qui ira aux allochtones; et le deuxième volet, ça va être la masse salariale

par rapport à ces deux catégories-là.

Maintenant, une deuxième question qui est reliée à celle-là : est-ce qu'on pourrait savoir le mécanisme que vous mettez en place pour vous assurer que si vous dites que deux emplois iront aux allochtones, effectivement, ces deux emplois-là iront à ces destinataires que vous avez fixés au départ? Je ne sais pas si je me suis fait clair?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui. Monsieur le commissaire, je ne peux pas répondre avec exactitude parce que c'est toutes des choses qui font l'objet de discussions avec eux. Comme, par exemple, on discute avec une firme locale, Ressources Menitik à Lac-Simon, pour voir comment on peut les intégrer dans le projet Akasaba, mais on fait juste commencer les discussions et je ne suis pas en mesure de vous donner des engagements par rapport ça.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous avez déjà une idée à peu près d'où est-ce que vous vous en allez, par rapport aux objectifs?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, c'est parce que ça dépend du personnel qualifié de disponible. Puis, comme je vous dis, on a soutenu un programme de formation double DEP qui leur permet déjà... on m'a confirmé ce matin que la plupart ont trouvé un emploi déjà, pas dans les mines, mais à d'autres fins. Donc, on essaie d'outiller. Mais c'est toutes des choses qu'on avait commencé à discuter avec le Conseil de bande, mais qui n'ont pas eu de suite parce qu'ils avaient d'autres priorités que notre dossier. Je ne peux pas vous en dire plus que ça.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon pour moi.

LE PRÉSIDENT :

On vous reposera probablement la même question dans quelque temps, des fois que vos discussions auraient évolué. Est-ce que ça pourrait à ce moment-là changer le portrait?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, on vous dira où on est rendu puis qu'est-ce qu'on peut vous dire à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Bien écoutez, faisons comme on dit un *deal*, en bon français. Si vous arrivez à avoir une idée des proportions que mon collègue vous demandait, combien d'emplois puis quelle proportion de la masse salariale -- parce que ça peut varier, là, 50 % de l'emploi, ça peut être pas nécessairement 50 % de la masse salariale...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

... on comprend ça tout le monde, là -- mais si vous étiez capables, avec les discussions qui s'en viennent, parce qu'on a quand même un peu de temps devant nous, là, on ne remet pas notre rapport demain matin, de nous préciser ça, ça serait une donnée qui serait peut-être importante pour l'analyse économique du projet.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, tout à fait, mais je veux juste que vous soyez conscients du défi que posent...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

... ces discussions-là avec les communautés autochtones parce que, comme pour avoir la première réunion avec chacune de ces communautés-là, ça a pris quatre mois d'efforts répétés, donc on a discuté pendant deux ans pour essayer de s'entendre là-dessus, puis finalement, bien on n'a jamais pu conclure parce qu'il y a toujours des événements ou d'autres priorités qui doivent être adressées. Donc, c'est hors de mon contrôle, Monsieur le président, c'est juste ça que je dis. Mais si on peut vous fournir l'information, on le fera.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, c'est le sens de ma demande. Je reconnais la difficulté.

J'aurais un dernier intervenant ce soir, vu qu'il n'y en a pas d'autres d'inscrits, alors c'est monsieur Roland Lord qui va avoir l'honneur de clore notre audience avec ses deux questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. ROLAND LORD

M. ROLAND LORD :

J'ai juste une question.

LE PRÉSIDENT :

Juste une?

M. ROLAND LORD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Seigneur, vous n'abusez pas!

M. ROLAND LORD :

Et vous êtes allés sur ce terrain-là tantôt, alors vous avez pratiquement posé ma question, que j'ai posée hier soir, à peu près... un petit peu plus tard, mais à peu près... mais je n'ai pas eu une réponse satisfaisante, alors je la reformule autrement, O.K., avec ce que j'ai entendu aujourd'hui.

On sait que les sites à résidus miniers, puis bientôt les fosses à résidus miniers, dans ces endroits-là se créent des étangs, O.K.? Soit naturels ou soit avec des digues ou tout le kit. Ce matin -- cet après-midi, monsieur disait qu'il ne connaissait pas la géochimie de la fosse, et c'est normal, et je suis convaincu qu'on ne connaît pas du tout ou à peu près la géochimie des étangs qui se sont créés sur les sites à résidus miniers. Alors, on sait par contre que ces étangs-là sont très, très utilisés par la sauvagine, notamment, O.K.?

Alors, j'aimerais savoir, est-ce qu'on se préoccupe de savoir, soit au ministère de l'Environnement ou au ministère de la Faune, c'est quoi l'impact de cette géochimie-là sur la santé de la faune aviaire notamment et de la sauvagine? Quand tu barbotes pendant deux mois dans de l'eau qui n'est pas nécessairement une eau propre, qui peut être pleine de certains produits toxiques, bien, c'est sûr que ça a probablement des effets à moyen et à long terme sur la santé de cette... de la sauvagine. Alors, est-ce qu'il y a une façon de savoir et de contrôler ces impacts-là? Parce qu'on sait qu'il y a des oiseaux qui sont disparus à cause de la toxicité de leur environnement puis c'est appelé éventuellement aussi à... Alors, c'est un peu une préoccupation que...

LE PRÉSIDENT :

Pour mieux comprendre votre question, là, vous pensez à quel type d'étang? Vous pensez à la fosse une fois qu'elle va être remplie?

M. ROLAND LORD :

Ça peut être ça. Mais actuellement, on a les sites de résidus miniers, il y a des étangs qui se sont créés ou qui ont été créés par l'aménagement du site, là, et qui sont utilisés par la sauvagine, O.K.?

LE PRÉSIDENT :

Vous pensez aux étangs, par exemple, là, le bassin de sédimentation?

M. ROLAND LORD :

Ça peut être ça. Comme... je pense... ce que j'ai dans la tête encore, c'est le site de la East-Sullivan, là, que je connais le mieux; il y a d'autres sites aussi que j'ai eu l'occasion de passer, puis il y a des mares d'eau puis souvent, au printemps, ces étangs-là sont pleins d'oiseaux, alors... Puis souvent, quand ils sont plus importants puis ne s'assèchent pas durant l'été, bien la sauvagine se reproduit dans ces sites-là.

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous parlez... est-ce que dans le cas de la mine Sullivan, que je ne connais pas, là, donnez-moi une précision...

M. ROLAND LORD :

Mais c'est un exemple que...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais est-ce que là, c'est... on parle d'étangs de résidus miniers ou si on parle d'étangs qui contiennent des stériles ou...

M. ROLAND LORD :

Bien, on parle d'étangs qui sont sur des sites de résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vais demander au ministère de l'Environnement qu'est-ce qu'il en pense.

M. ROLAND LORD :

Donc, c'est des sites de résidus miniers donc en contact avec l'eau.

LE PRÉSIDENT :

Eux autres, ils n'ont pas de sites de résidus.

M. ROLAND LORD :

Non, je le sais, je pose la question pas nécessairement...

LE PRÉSIDENT :

Pas à eux.

M. ROLAND LORD :

... pas nécessairement à eux, mais...

LE PRÉSIDENT :

Ce côté-là.

M. ROLAND LORD :

... il reste que leur activité va quand même créer ce phénomène-là aussi, là, j'imagine.

LE PRÉSIDENT :

Bien, peut-être pour...

M. ROLAND LORD :

Pas à court terme, mais à long terme.

LE PRÉSIDENT :

Quand la fosse va être remplie.

M. ROLAND LORD :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Mais là, on ne parle pas d'un étang à résidus miniers, là.

M. ROLAND LORD :

Non, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est complètement autre chose. Puis ça me surprendrait que les canards aillent barboter dans le bassin de sédimentation, avec les camions à côté qui passent et tout ça, là. Enfin...

M. ROLAND LORD :

Non, mais le jour par exemple où la fosse sera...

LE PRÉSIDENT :

... le canard qui fait ça, il ne survivra pas à une saison de chasse, lui!

M. ROLAND LORD :

Le jour où la fosse sera inondée et qu'il y aura des aménagements, là...

LE PRÉSIDENT :

Mais pour les étangs à résidus miniers, j'aimerais peut-être avoir... on peut poser la question à madame Ablain pour voir qu'est-ce qu'elle en dit.

Mme MAUD ABLAIN :

Effectivement, pour la qualité des eaux dans un parc à résidus miniers, mettons, nous, ce qu'on regarde, c'est à l'effluent final pour le rejet à l'environnement, donc s'il y a de la faune aviaire qui vient sur un bassin de résidus miniers où il y a une accumulation d'eau, on ne va pas forcément regarder la qualité de l'eau, l'impact que ça peut avoir sur la faune.

Par contre, s'il y a une préoccupation... bon, on ne parle pas du cas d'Akasaba parce qu'effectivement la fosse va être envoyée, donc on n'est pas dans un cas d'un parc à résidus. Je sais que dans d'autres situations de projet, comme des lieux d'enfouissement technique, on n'est pas dans la même... ce n'est pas les mêmes... bien là, on est dans une nuisance pour le lieu d'enfouissement technique, mais il y a des moyens d'effaroucher les oiseaux s'il y a une problématique, là, de faune aviaire dans un... ou de sauvagine dans un parc à résidus. Il peut y avoir différentes méthodes, là, pour effaroucher les oiseaux. Mais, à ma connaissance, ce n'est pas quelque chose qu'on regarde, étant donné que nous, on a des exigences sur le rejet à l'effluent final principalement. Et puis c'est difficile de contrôler l'arrivée de la faune sur un parc à résidus, c'est des superficies parfois importantes. Peut-être... oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, du côté de la Faune, on connaît des méthodes pour effaroucher la faune aviaire?

Mme MYRIAM PAQUETTE :

Pour l'effarouchement, il y a certainement des méthodes, mais c'est certainement... Le cas dont il est question à East-Sullivan est quand même bien connu, là, c'est un site assez d'intérêt pour les ornithologues, il y a beaucoup d'espèces qui s'arrêtent là, c'est des... je ne connais pas l'origine de ces bassins qui se trouvent sur la East-Sullivan, mais on sait qu'ils sont caractérisés parce qu'il y a une absence de poissons dans ces bassins-là; c'est sûr que l'eau n'est peut-être pas de bonne qualité, sauf que l'absence de poissons fait en sorte qu'il y a un certain attrait pour la sauvagine parce qu'il y a de la nourriture qui se trouve en abondance, puis ça peut être aussi un abri, un abri important pour ces espèces-là.

Donc, peut-être qu'il pourrait y avoir les mêmes choses qui vont se produire avec le site d'Akasaba. Certainement que la fosse, étant donné que c'est moins un bassin peu profond, peut-être

qu'il sera moins d'intérêt. Par contre, au niveau d'un suivi de la toxicité peut-être de la chair de la sauvagine, donc d'une certaine bioaccumulation, ce n'est pas nous qui sommes responsables de faire ces suivis-là. Je sais qu'on fait certains suivis sur certaines espèces animales, par exemple les orignaux, lorsqu'il y a des besoins qui sont... qui sont appelés à nous... en fait, avec différents ministères qu'on est interpellé; je ne connais pas les détails au niveau de ces suivis-là, mais je sais qu'on peut travailler là-dessus. Mais au niveau d'études à proprement parler sur une certaine toxicité ou une bioaccumulation dans la sauvagine, par exemple dans les bassins de East-Sullivan, je ne pense pas qu'on ait fait ce genre d'études-là par le passé.

M. ROLAND LORD :

O.K. Mais le risque est là?

Mme MYRIAM PAQUETTE :

Il y a un certain risque, effectivement, mais c'est sûr que si la sauvagine s'y trouve, c'est qu'elle y voit un certain intérêt aussi, donc...

M. ROLAND LORD :

Tout à fait.

Mme MYRIAM PAQUETTE :

... j'ose penser qu'il y a un certain impact positif aussi, le fait que cette sauvagine-là se... utilise ces secteurs-là qui sont peut-être de moins bonne qualité, elle y trouve certainement un avantage d'y aller.

M. ROLAND LORD :

Ma question, c'est à cause de, probablement de la toxicité de l'eau, vous le dites, les poissons ne vivent pas dans ces étangs-là, bien on ne connaît pas les impacts que ça peut avoir par exemple sur la capacité des oiseaux de se reproduire, des impacts à long terme par exemple ou... je prends l'exemple du faucon pèlerin, à cause de l'utilisation des pesticides, bien, cet oiseau-là a pratiquement disparu. Bien, à cause... est-ce que ça peut avoir... on peut voir le même phénomène sur certaines espèces de sauvagine à cause qu'elles passent l'été dans des sites avec une certaine toxicité? C'est ma préoccupation.

Mme MYRIAM PAQUETTE :

Oui, je vais permettre de nuancer, ce n'est peut-être pas une toxicité, mais une piètre qualité de l'eau aussi qui fait en sorte qu'il n'y ait pas de poissons, là. On ne connaît pas la cause exacte de l'absence de poissons, on a juste constaté qu'il n'y avait pas de poissons dans ces milieux-là. On ne fait pas de suivi non plus sur la qualité de l'eau, là, ce n'est pas nous qui nous chargeons de faire ces suivis-là. Donc, on constate qu'il n'y a pas de poissons et que la sauvagine utilise bien ces bassins-là.

LE PRÉSIDENT :

C'est peut-être une question qu'il faudrait adresser à Environnement Canada parce que c'est eux, je pense, qui se spécialisent dans le suivi de la faune aviaire, du moins en tout cas la sauvagine.

M. ROLAND LORD :

Mais c'est une préoccupation, une inquiétude.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends. Je comprends très bien. C'est dommage qu'on n'ait pas pu poser la question au représentant d'Environnement Canada cet après-midi. En tout cas, on peut y repenser. Mais dans le cas qui nous occupe, je ne vois pas évidemment surgir trop ce problème parce qu'il n'y aura pas de parc à résidus miniers.

M. ROLAND LORD :

Non, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

Alors donc, c'est une préoccupation, disons... on va se concentrer sur d'autres questions plus concrètes dans notre dossier.

M. ROLAND LORD :

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci monsieur Lord...

M. ROBERT LACROIX :

Excusez-moi...

LE PRÉSIDENT :

... c'est avec vous qu'on clôt finalement...

M. ROBERT LACROIX :

Monsieur Francoeur, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

Pardon? Excusez, oui! Monsieur Lacroix, O.K.

M. ROBERT LACROIX :

Compte tenu que c'est essentiellement la même question qu'on a eue hier en fin d'audience, j'oserais dire que je vais probablement apporter la même réponse, mais de façon beaucoup plus calme. Ceci étant dit...

LE PRÉSIDENT :

C'est la fin de la soirée, c'est le temps d'être calme, là.

M. ROBERT LACROIX :

Oui oui, c'est ça. Bon, l'absence de poissons, je l'expliquerais par la simple raison que quand le site East-Sullivan a commencé à être restauré, les bassins qui ont été construits, le sud, l'est, le nord et le sud, là -- c'est très original, finalement -- n'ont pas de contact avec des plans d'eau naturels. C'est des bassins artificiels et, bon, en général, on ne lesensemence pas, ces bassins-là, on ne se met pas de trouble qu'on n'aurait pas autrement. Donc, ça explique probablement l'absence de poissons, O.K.?

La deuxième chose, comme j'expliquais hier, à la demande du club d'ornithologues, la SLOA, on a fait des études de toxicité de ces bassins-là et on a transmis les résultats et il n'y a pas d'évidence de toxicité dans les bassins. De plus, depuis plusieurs années... En tout cas, je vais vous expliquer un peu le principe vite fait, là, à East-Sullivan comment ça marche; c'est un site minier qui a été restauré avec des résidus forestiers. Les résidus forestiers, ça crée un milieu anoxique, et les systèmes de bassins avec des espèces de... ce n'est pas des tours de décantation, mais c'est des tours de

recirculation, permettaient de promener l'eau d'un bassin à l'autre ou d'amener l'eau sur le dessus des résidus forestiers, ça absorbait les particules de contaminants, de métaux, finalement, et après une période relativement longue, mettons dix ans pour l'exemple, là, je n'ai pas le chiffre exact, ça a permis d'envoyer l'eau directement à l'environnement. L'effluent final de notre site, c'est le bassin sud, et depuis nombre d'années, l'eau du bassin sud sort à l'environnement et est de qualité 019; les pH sont régulièrement, sinon tout le temps, autour de 6.8, 7.2, des choses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est peut-être le temps d'ensemencer quelques belles truites dedans pour voir si elles vont tenir le coup, puis s'il se met à y avoir des pêcheurs, il y en a qui vont être convaincus que la santé de l'eau est bonne.

M. ROBERT LACROIX :

Peut-être, mais ce n'est pas certain que ça nous tente d'avoir des pêcheurs en plus des ornithologues sur le bord de ces bassins-là!

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Je me permets de ne pas être trop sérieux, c'est la fin de la soirée.

Bon, eh bien écoutez, je vais déclarer le registre fermé et ça va clore officiellement cette première partie de l'audience publique sur notre projet. La commission constate, à ce stade-ci, là, qu'on a un certain nombre d'informations complémentaires qui, de part et d'autre, vont devoir nous parvenir, et on compte les recevoir au plus tard dans les 48 heures ou, au besoin, prenez entente avec les analystes de la commission s'il y a des problèmes particuliers.

Alors, les renseignements qui nous seront communiqués, ils vont apparaître rapidement sur le site Web, donc dans les DA ou les DB, selon que ça vient du promoteur ou des personnes-ressources; plus tard, nos questions dans le volet DQ. Et donc, ça vous permettra évidemment de pouvoir utiliser cette matière dans vos mémoires dont je rappelle l'échéance, c'est-à-dire à compter du 28 février, même endroit même poste, comme on dit, et d'ici là, la commission, elle, va poursuivre ses travaux.

Je vous rappelle aussi qu'il est important d'indiquer votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale en le signalant à la coordonnatrice de la commission, madame Renée Poliquin qui est à l'arrière de la salle. Vous devez l'aviser au plus tard le 14 février si vous voulez

déposer un mémoire, et le formulaire *Avis d'intention* est disponible à l'accueil ou sur notre site Web. Nous, ça nous permet évidemment de respecter... de préparer l'audience de la deuxième partie de façon beaucoup plus méthodique.

En deuxième partie, bon, la disposition de la salle, je l'ai répété en tout début, va être un peu différente, il n'y aura que la table des intervenants, mais le promoteur, les personnes-ressources, vous êtes tous les bienvenus, il n'y a aucun problème, au contraire, on serait ravi de vous voir, mais la deuxième partie, elle, est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des institutions, enfin, quiconque est intéressé à présenter un mémoire. La commission accordera dix minutes de présentation et elle se réserve évidemment d'échanger pour clarifier des positions ou obtenir des informations complémentaires. Les mémoires qui nous seront transmis vont demeurer confidentiels jusqu'au moment où ils seront divulgués ici, en audience.

Alors, nos règles de participation, évidemment, visent à favoriser la participation de tout le monde. Elles portent notamment sur le respect du droit des personnes, d'auteur, et caetera, alors donc... Je pense que je n'ai pas besoin de rappeler ça parce que vous êtes tous tellement familiers avec les audiences publiques que j'ai l'impression de dire des choses redondantes, mais enfin. Vous connaissez les manières de déposer des mémoires, écrit, verbal, et caetera. Et on s'attend aussi à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, donc nous on favorise dans ce sens-là le mémoire écrit, parce que le mémoire écrit, d'habitude, il est limé, là, il est exact, il est précis, les nuances sont là et ça nous permet d'avoir une idée beaucoup plus précise de votre opinion. Alors donc, pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire, on vous demande, évidemment, de les transmettre au plus tard le 23 février pour qu'on ait quelques jours pour nous préparer.

Alors, en terminant, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Jean-François Doyon, et toute son équipe, de même que toutes les personnes-ressources qui nous ont assistés au cours de l'audience, ça a été un concours précieux et on vous en remercie véritablement. Et merci à tout le monde, les participants, les plus tenaces, là, je ne les nommerai pas, vous les connaissez tous, mais ça nous permet d'approfondir avec vous, et c'est très important, le dossier de l'audience.

Alors, je remercie évidemment les préposés à la technique, monsieur Grenier, monsieur Guimond, enfin nos deux Michel, et les analystes, messieurs Deshaies et Roberge, qui sont à côté de moi, monsieur... la coordonnatrice, madame Renée Poliquin, la conseillère en communication, madame Olivier, et monsieur Pierre Dufour, évidemment, qui a maintenu le lien avec plein de monde à l'extérieur, et évidemment des remerciements tout à fait particuliers à mon collègue Georges pour tout le travail qu'il a accompli et de m'avoir secondé.

Alors donc, au plaisir de vous revoir tout le monde le 28 prochain et merci encore de votre participation, ça a été précieux et fort productif pour nous. Alors, au plaisir et au revoir.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 50

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE , sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai vue et entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.